



Association pour
le développement
de l'éducation
en Afrique

**Biennale de l'éducation en Afrique
(Maputo, Mozambique, 5-9 mai 2008)**

**Au-delà de l'éducation primaire :
défis et approches pour étendre les opportunités d'apprentissage**

Session parallèle 5D

**Innovations
pour un accès équitable**

**Les écoles communales et les structures
alternatives de l'enseignement post-primaire :
stratégies d'extension de l'enseignement de base au Burundi**

Par Pascal MUKENE

**Document de travail
en cours d'élaboration**

NE PAS DIFFUSER

DOC 1.3.02

Ce document a été préparé pour la biennale de l'éducation de l'ADEA (Maputo, Mozambique, 5-9 mai 2008). Les points de vue et les opinions exprimés dans ce document sont ceux de(s) (l')auteur(s) et ne doivent pas être attribués à l'ADEA, à ses membres, aux organisations qui lui sont affiliées ou à toute personne agissant au nom de l'ADEA.

Le document est un document de travail en cours d'élaboration. Il a été préparé pour servir de base aux discussions de la biennale de l'ADEA et ne doit en aucun cas être diffusé dans son état actuel et à d'autres fins.

© Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) – 2008

Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA)

Institut international de planification de l'éducation

7-9 rue Eugène Delacroix

75116 Paris, France

Tél. : +33(0)1 45 03 77 57

Fax : +33(0)1 45 03 39 65

adea@iiep.unesco.org

Site web : www.ADEAnet.org

Sommaire

1.	ABREGÉ	5
2.	RESUME EXECUTIF	5
3.	INTRODUCTION	8
3.1	Le cadre de l'étude de cas :	8
3.2	Le contexte du système éducatif burundais	9
3.3	Méthodologie	10
3.4	Le plan de travail	11
4.	PARTIE DESCRIPTIVE	11
4.1	Les écoles communales	11
4.1.1	Les caractéristiques des écoles communales	11
4.1.2	Le rythme de création des écoles communales	12
4.1.3	Impact des écoles communales	13
4.1.4	Importance des écoles communales aux paliers du secondaire	16
4.1.5	Les raisons de succès des écoles communales	18
4.1.6	Les problèmes majeurs des écoles communales	19
4.2	Les structures alternatives de l'enseignement post primaire	22
4.2.1	Le cadre organisationnel de l'enseignement des métiers	22
4.2.2	Les Centres d'enseignement des métiers (CEM)	23
4.2.3	Les centres de formation professionnelle (CFP)	23
4.2.4	Les Centres de formation et de perfectionnement professionnels (CFPP)	23
4.2.5	Le projet d'Appui au programme de réinsertion et de réintégration des sinistrés (APRS)	24
5.	PARTIE ANALYTIQUE	25
5.1	Impact socio-économique des écoles communales	25
5.1.1	Les apports socioéconomiques des écoles communales sur leur environnement	25
5.1.2	La motivation à la scolarisation	27
5.1.3	L'appréciation du facteur externat	27
5.1.4	Les forces et les faiblesses des écoles communales	28
5.1.5	La problématique du financement	29
5.1.6	La cogestion des écoles communales	29
5.1.7	L'accessibilité des infrastructures des écoles communales	30
5.2	Propositions et recommandations	30
5.2.1	Les propositions d'actions de l'école communale sur son milieu	30
5.2.2	Les recommandations d'amélioration de l'efficacité des écoles communales	31

6.	PERSPECTIVES	32
6.1	Recommandations	32
6.1.1	L'accessibilité de l'enseignement secondaire	32
6.1.2	La qualité de l'enseignement	33
6.1.3	L'interrelation entre les écoles communale et leur milieu	33
6.1.4	Le financement des écoles communales	33
6.1.5	L'encadrement des élèves	34
6.1.6	Les structures alternatives de l'Enseignement post primaires.....	34
6.1.7	L'extension de l'enseignement de base.....	35
6.2	Principales leçons apprises	35
7.	CONCLUSION.....	36
8	ANNEXES.....	38
9	INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES	45

I. LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 0.1** : Réalisation de l'échantillon d'enquête.
Tableau 1.1 : Rythme de création des écoles communales 1990-2007.
Tableau 1.2 : Evolution du taux de passage du primaire au secondaire 1990/91-2005/2006.
Tableau 1.3 : La scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire communal 1999/00-2005/06.
Tableau 1.4 : Réussite au test de 10è, moyenne par catégorie d'écoles.
Tableau 1.5 : Qualification des enseignants au palier de l'enseignement secondaire 2005-2006.

II. LISTE DES GRAPHIQUES

- Graphique 1.1** : Croissance des écoles communales 1990/91-2005/06.
Graphique 1.2 : Evolution du taux de réussite au concours national d'admission à l'enseignement secondaire 1990-2006.
Graphique 1.3 : Evolution des salles de classes du secondaire général et pédagogique 1990/91 – 2005/06, impact des écoles communales.
Graphique 1.4 : Evolution des effectifs du secondaire général et pédagogique 1990/91 – 2005/06, impact des écoles communales.
Graphique 1.5 : Importance des écoles communales au 1^{er} cycle du secondaire.
Graphique 1.6 : Importance des écoles communales dans le second cycle de l'enseignement secondaire général.
Graphique 1.7 : Importance des écoles communales dans le second cycle pédagogique.
Graphique 1.8 : Etat de la non qualification du corps enseignants du secondaire 2000/01-2005/06.

III. LISTE DES ANNEXES

- Annexe I** : Les écoles de l'échantillon d'enquête.
Annexe II : Les outils d'enquête.
Annexe III : Evolution des salles de classes et des effectifs, avant et après l'introduction des écoles communales 1990/91- 2005/06.
Annexe IV : La scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire général.
Annexe V : L'importance des écoles communales dans les différents types de l'enseignement général et pédagogique 1990/91- 2005/06.

REMERCIEMENTS

La présente étude de cas n'aurait pas été réalisée sans le concours combien utile de plusieurs personnes et institutions à l'endroit desquelles nous tenons à présenter nos vifs remerciements.

Nos remerciements vont d'abord au Ministre de l'Education Nationale et de la Culture, Dr. Ir. Saïdi KIBEYA, qui a placé sa confiance en nous, en nous désignant Coordinateur de la commission chargée de mener cette étude de cas. Les facilités logistiques et matérielles dont l'Equipe a bénéficié auprès des services du Ministère (notamment le Cabinet, la Direction des Evaluations et le PARSEB) ont contribué positivement à la réalisation de cette tâche. Nous espérons que notre implication à la tâche aura été à la hauteur des attentes et qu'elle aura permis de bien décrire avec précision les contours du sujet soumis au partage avec les autres pays africains.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidé à récolter les renseignements utiles pour la confection de ce dossier, en particulier les responsables du Bureau de la Planification de l'Education et des structures alternatives de l'enseignement post primaire contactées, ainsi que tous les partenaires de terrain qui ont accepté de participer à l'enquête menée dans le cadre de cette étude.

Que l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA), à travers toute l'Equipe du Secrétariat Exécutif et ses Partenaires reçoive nos sincères remerciements pour les initiatives de facilitation qu'elle n'a cessé de déployer pour accompagner l'Equipe nationale du Burundi. Les conseils pratiques et techniques dont nous avons bénéficiés auront été pour nous d'un apport considérable.

Au nom de l'Equipe Nationale ADEA
LE COORDINATEUR
Dr Pascal MUKENE

SIGLES

A1	: Diplôme de technicien supérieur
A2	: Diplôme des humanités techniques
A3	: Diplôme de l'enseignement technique moyen (3-5 ans post primaires)
A4	: Diplôme professionnel (4 ans post primaires)
APRS	: Appui au Programme Burundais de Réinsertion et de Réintégration des Sinistrés
BEPES	: Bureau d'Etudes et des Programmes de l'Enseignement Secondaire
BP	: Baccalauréat Professionnel
BPS	: Brevet Professionnel Supérieur
CAM	: Certificat d'Apprentissage aux Métiers
CAP	: Certificat d'Aptitude Professionnelle
CC	: Collège communal
CDCP	: Centre de Développement des Compétences Professionnelles
CEM	: Centre d'Enseignement des Métiers
CFP	: Centre de Formation Professionnelle
CFPP	: Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnels
CM	: Collège municipal
CSLP	: Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté
D4	: Diplôme d'instituteur (4 ans post primaires)
DGEM	: Direction Générale de l'Enseignement des Métiers
EFTP	: Enseignement et Formation Technique et Professionnelle
EPT	: Education Pour Tous
ENS	: Ecole Normale Supérieure
EPP	: Enseignement Post Primaire
F	: Féminin
GTZ	: Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération technique allemande)
IDEC	: Institut de Développement Economique
IPA	: Institut de Pédagogie Appliquée
LC	: Lycée communal
LM	: Lycée municipal
LTC	: Lycée technique communal
M	: Masculin
MINEDUC	: Ministère de l'Education Nationale et de la Culture
ND	: Non déterminé
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RESEN	: Rapport d'Etat du Système Educatif National

1. ABREGE

L'étude de cas présentée par le Burundi à la biennale 2008 de l'éducation en Afrique porte sur « **Les écoles communales et les structures alternatives de l'enseignement post primaire : stratégies d'élargissement de l'enseignement de base au Burundi** ». Les écoles communales, cogérées par l'Administrateur communal et le Directeur désigné par le Ministre ayant l'enseignement secondaire dans ses attributions, sont des écoles de proximité qui jouissent d'une grande attraction pour les collectivités locales, et qui ont connu un développement très rapide. Elles s'imposent actuellement comme la principale composante de l'enseignement secondaire, (80.3% du premier cycle).

Parallèlement, dans le secteur non formel, le Burundi a développé des structures alternatives de l'enseignement post primaire (EPP) réservées principalement aux sortants du primaire qui ne continuent pas la scolarisation secondaire formelle. Ces structures sont variées, et offrent une formation professionnelle pertinente pour l'insertion des jeunes dans le circuit du travail. On peut regretter que ces structures ne soient pas suffisamment développées pour enrôler un nombre important de bénéficiaires.

La préoccupation de la généralisation de l'enseignement primaire est un souci du Gouvernement burundais depuis les années 1980, mais les échéances de la pleine réalisation ont été chaque fois reportées pour diverses raisons. De nos jours, le Burundi est partie prenante des décisions du Forum de Dakar (2000) sur l'EPT et dans sa politique éducative pour la prochaine décennie, le plein achèvement de l'enseignement primaire est projeté à l'horizon 2015.

C'est avec l'atteinte d'un niveau acceptable de l'EPT, qu'il est opportun d'envisager un élargissement systématique de l'enseignement de base au-delà du palier primaire. Les écoles communales et les structures alternatives de l'EPP constituent dès lors des stratégies qui, à terme, vont permettre la concrétisation de cette option. Il faudra à ce moment officialiser cet élargissement et prendre les mesures qui s'imposent (au niveau des textes réglementaires et des programmes), pour que l'enseignement de base élargi soit une réalité dans le système éducatif burundais.

2. RESUME EXECUTIF

INTRODUCTION

L'étude de cas présentée à la Biennale de l'ADEA 2008 par le Burundi s'intitule : « *Les écoles communales et les structures alternatives de l'Enseignement post primaire : stratégies de l'extension de l'enseignement de base au Burundi* ». Cette contribution s'inscrit dans le premier thème de la Biennale, relatif à l'extension de l'enseignement de base.

Le Burundi a fait de l'extension de l'enseignement de base son cheval de bataille depuis les années 1980 avec l'introduction de la double vacation des maîtres et des locaux de l'enseignement primaire. Depuis lors, toutes les politiques sectorielles de l'éducation se sont faites l'écho de cette option, dans le prolongement des recommandations de Jomtien en 1990 et du forum de Dakar en 2000.

Cependant, cet objectif n'est pas encore atteint et pour cause, le Burundi a plongé depuis 1993 dans une crise sociopolitique qui a perturbé l'évolution des indicateurs du système éducatif. Ce n'est que lentement que le pays essaye de retrouver son rythme. En effet, des dispositions telles que l'abolition des frais scolaires au primaire décidée en 2005/06 permettent de croire qu'à l'horizon 2015, la généralisation de l'enseignement primaire sera atteinte dans des proportions acceptables. C'est peut-être à ce moment qu'il faudra envisager avec sérénité l'extension de l'enseignement de base.

Toutefois, même si l'objectif de l'EPT n'est pas encore atteint, le Burundi dispose d'atouts pour l'extension de l'enseignement de base. Il existe en effet des dispositions à partir desquelles il sera opportun de généraliser cette option: ce sont les écoles communales et les structures alternatives de l'EPP que cette étude de cas va aborder.

Dans le développement de cette étude, la méthode d'approche a été d'abord une recherche documentaire (partie descriptive) renforcée par une enquête auprès des partenaires des écoles communales (partie analytique).

I. PARTIE DESCRIPTIVE

1. Les écoles communales

Initiées par ordonnance en 1992, les écoles secondaires communales répondent aux caractéristiques principales suivantes : elles suivent les mêmes programmes officiels, leur fonctionnement est assuré par la commune et les diverses contributions des parents. L'Etat intervient en payant les salaires du personnel, en fournissant le matériel pédagogique et en assurant le suivi encadrement pédagogique. Ces écoles sont en régime d'externat.

Dès leur lancement, les écoles communales ont connu un très grand succès auprès de la population. Elles ont ainsi permis d'accroître rapidement les effectifs scolarisés au niveau du secondaire et les infrastructures scolaires de ce palier, de sorte que le taux d'accès à l'enseignement secondaire s'est accru de façon significative. Du même coup, ces écoles de proximité ont contribué à atténuer les disparités de genre et les disparités régionales.

A l'état actuel (2005-06), les écoles communales représentent 80.3% des effectifs du premier cycle de l'enseignement secondaire. Par contre, le second cycle est encore faiblement développé dans cette catégorie d'écoles. Durant l'année 2005/06, leurs effectifs ne représentaient respectivement que 23.3% et 32.9% des effectifs du second cycle de l'enseignement général et de l'enseignement secondaire pédagogique.

Les écoles communales sont confrontées aux problèmes de la qualité de l'enseignement offert. En effet, leurs performances pédagogiques y sont faibles suite au déficit de la qualification des enseignants (une moyenne de 70% de non qualification), à l'insuffisance du matériel et des équipements didactiques et aux conditions dures du travail scolaire à domicile surtout en milieu rural.

Le succès des écoles communales s'explique principalement par deux facteurs : la proximité entre le domicile et l'école et l'implication des collectivités locales.

2. Les structures alternatives de l'EPP

Le Burundi a développé des structures alternatives d'enseignement post primaire orientées principalement vers une formation professionnelle des sortants du primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire. Parmi ces structures, on distingue les centres d'enseignement des métiers (CEM) et les centres de formation professionnelle (CFP) au sein du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture ; les centres de formation et de perfectionnement professionnels (CFPP) relevant du Ministère ayant le travail dans ses attributions ainsi qu'un projet d'appui au programme de réinsertion et de réintégration des sinistrés (APRS) initié par le Ministère de la solidarité, des droits de la personne humaine et du genre, avec l'appui de la coopération technique allemande (GTZ).

Toutes ces structures développent des types de formation pertinente pour l'intégration des jeunes dans le circuit économique. On peut seulement regretter que leur expérience ne soit pas suffisamment étendue du point de vue géographique et qu'elles touchent un nombre limité de bénéficiaires. La qualité de leur fonc-

tionnement mérite aussi d'être améliorée. La politique du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture pour la prochaine décennie prévoit un développement spécifique de ce secteur.

II. PARTIE ANALYTIQUE

Les partenaires des écoles communales interrogés ont affirmé que ces écoles ont un impact sur leur milieu d'implantation, notamment à travers des apports socioéconomiques comme l'amélioration de l'accès à l'enseignement secondaire ; l'éveil de la population grâce à l'interaction entre l'école et son milieu ; la création d'un pool de développement économique ; la création d'emplois ; la mobilisation des collectivités locales et la création de modèles d'identification à l'endroit des jeunes générations.

En outre, les écoles communales ont promu la motivation à la scolarisation notamment à travers des phénomènes comme : l'éveil de la population, l'augmentation de la demande de la scolarisation grâce à l'extension du réseau de l'enseignement secondaire, la réduction des abandons en fin du primaire.

La force des écoles communales réside dans certains facteurs comme l'amélioration de l'accès à la scolarisation pour les filles et pour les enfants issus de milieux pauvres ; la création de pôle d'attraction pour la réalisation d'activités socioéconomiques ; l'implication des collectivités dans les activités de gestion, de suivi et de mise en place des infrastructures ; la disponibilité des infrastructures scolaires pour l'épanouissement socio culturel du milieu d'implantation. Le côté faible des écoles communales porte surtout sur les performances pédagogiques.

Les partenaires interrogés estiment que l'école communale peut développer certaines activités à l'endroit de son milieu pour mieux servir de catalyseur dans le développement d'activités bénéfiques au milieu d'implantation, ainsi par exemple les activités d'autofinancement, les activités d'animation socioculturelle et sportive à travers des clubs scolaires thématiques.

III. PERSPECTIVES

La politique éducative du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture à l'horizon 2015 comporte des éléments qui vont permettre aux composantes décrites dans cette étude de cas de marquer une empreinte décisive en matière d'extension de l'enseignement de base au Burundi. On peut noter l'atteinte du taux d'achèvement de 100% de l'enseignement primaire ; l'augmentation de la capacité de formation professionnelle pour accueillir 20% des sortants du primaire et 20% des sortants du premier cycle du secondaire ; le souci de l'équité pour atténuer les disparités de genre, d'origine sociale ou géographique.

Pour faire suite aux diverses recommandations pertinentes des partenaires, notamment dans les domaines de l'accessibilité de l'enseignement secondaire, de la qualité de l'enseignement, de l'interrelation entre l'école communale et son milieu, du financement des écoles communales, de l'encadrement des élèves et de la promotion des structures alternatives de l'EPP, il sera indispensable de préparer et d'officialiser, à l'horizon 2015, les textes réglementaires de l'élargissement de l'enseignement de base au Burundi et de prendre les mesures d'accompagnement nécessaires en ce qui concerne l'aménagement des nouveaux programmes et des structures de formation.

Terminons la présentation de cette étude de cas en mentionnant ces quelques leçons apprises :

- Les écoles communales offrent l'opportunité d'un large accès à l'enseignement secondaire grâce à leur coût réduit et à leur proximité du domicile des élèves: les enfants des familles pauvres y accèdent plus facilement, les filles les fréquentent plus aisément.
- Les écoles communales sont des noyaux de développement socio économique du milieu d'implantation, car elles permettent la promotion d'activités génératrices de revenus.

- L'implication des collectivités locales, grâce à la caractéristique de proximité des écoles communales, constitue un atout pour le développement d'une culture profonde et durable de la scolarisation.
- Le renforcement des capacités économiques de la population est un facteur efficace de soutien du développement de la scolarisation.
- Les écoles communales en tant que composante majoritaire du premier cycle de l'enseignement secondaire constituent une piste naturelle d'extension de l'enseignement de base.
- Les infrastructures des écoles communales sont facilement accessibles à l'utilisation par la population environnante et c'est une occasion d'établir une interrelation dynamique avec le milieu.
- La dimension de la quantité a éclipsé celle de la qualité dans les écoles communales, il faut vite redresser la barre.
- Les structures alternatives de l'enseignement post primaire ne sont pas suffisamment développées, mais le contenu de la formation offerte est pertinent dans le cadre de l'élargissement de l'enseignement de base.

3. INTRODUCTION

3.1 *Le cadre de l'étude de cas*

De la Conférence de Jomtien en 1990 au forum de Dakar sur l'EPT en 2000, la généralisation de l'enseignement de base est restée une orientation politique qui préoccupe l'ensemble des pays africains subsahariens. Cette vision est liée à la nécessité de faire participer l'éducation au développement économique. Cependant, force est de constater que, quand bien même des pas importants ont pu être réalisés, des lacunes persistantes continuent à marquer la réalisation concrète de cette volonté politique.

Les leçons tirées de l'expérience internationale montrent que les pays en développement qui ont le mieux réussi leur décollage économique (en Asie ou en Amérique latine), sont ceux qui ont privilégié le développement du capital humain au niveau de l'enseignement secondaire.

Des stratégies doivent donc être mises en place dans les pays africains subsahariens pour le développement de l'enseignement post primaire pour renforcer la base du capital humain. Comme le souligne le document synthèse de la troisième Conférence de l'Initiative SEIA, Accra, 2007 : ceci impliquera des améliorations de la qualité de l'enseignement primaire, une augmentation du taux d'achèvement du niveau primaire et l'extension de l'accès au premier cycle de l'enseignement secondaire ».

L'accès à l'enseignement secondaire ne devrait plus être le privilège réservée à une élite, mais généralisé à une grande masse pour soutenir un développement économique durable.

C'est dans le but du développement de l'enseignement secondaire que l'Initiative pour l'Enseignement Secondaire en Afrique (SEIA) a été lancée en 2002 par la Région Afrique de la Banque Mondiale et l'UNESCO/BREDA. Il fallait créer un cadre de dialogue, d'échange et de réflexion pour atteindre les objectifs suivants :

- *Aider à recueillir et synthétiser les pratiques modèles pour une extension et une amélioration durable des enseignements secondaire général, technique et professionnel ;*

- *Identifier des options de politiques pour des réformes durables ;*
- *Ouvrir un forum de discussion et créer des partenariats entre les différents acteurs d'Afrique subsaharienne ;*
- *Contribuer à améliorer la coordination entre les bailleurs de fonds appuyant les réformes en matière d'enseignement secondaire. (Banque Mondiale, 2007).*

C'est en vue de réaliser cette volonté politique de dialogue entre les pays africains subsahariens sur le développement de l'enseignement secondaire, que la Biennale de l'ADEA 2008 a articulé les thèmes qui seront abordés :

- *Etendre l'éducation de base au cycle inférieur du secondaire ;*
- *L'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) et le marché de l'emploi en milieu urbain et rural ;*
- *L'articulation entre le cycle secondaire et l'enseignement supérieur.*

Le Burundi a opté de partager avec les autres pays son expérience des écoles communales et subsidiairement des structures alternatives (non formelles) de l'enseignement post primaire. Cette contribution s'inscrit dans le premier thème.

3.2 Le contexte du système éducatif burundais

Le Burundi est un pays en période post conflit qui est en train de se remettre d'une crise qui a perturbé ses indicateurs. Le TBS de l'enseignement primaire qui était de 72.5% en 90-91 a chuté jusqu'à 42% en 1995-96. Ce taux est remonté à 101.3% en 2005-06 grâce à la mesure d'abolition des frais scolaires décidée par le Gouvernement en 2005. Le taux net de scolarisation primaire qui était de 48.4% en 1999-00 est remonté à 72.4% en 2005-06.

L'échéance de la généralisation de l'enseignement primaire et de l'atteinte du taux de 100% d'achèvement est fixée à l'horizon 2015. Logiquement, l'extension de l'enseignement de base, dans le sens souhaité par les pays africains pour soutenir le développement économique, ne pourrait donc être effective qu'après cette échéance. Cependant, il existe dans le système éducatif burundais, des stratégies d'approche de l'extension de l'enseignement de base, à savoir les écoles communales et les structures alternatives de l'enseignement post primaire. Ces opportunités d'extension de l'enseignement de base constituent l'objet de l'étude de cas que le Burundi présente à la Biennale.

La politique des écoles communales a été initiée en 1992 pour élargir l'accès à l'enseignement secondaire et en même temps prolonger la scolarité de base pour un nombre de plus en plus important des écoliers. A côté de ce volet formel, il existe des structures alternatives de l'enseignement post primaire qui seront évoquées. Ainsi les structures qu'on trouve au sein du Ministère ayant en charge l'éducation : les Centres d'Enseignement des Métiers (CEM), les Centres de Formation Professionnelle (CFP) ; les centres de formation et de perfectionnement professionnels (CFPP) qui relèvent du Ministère ayant le travail dans ses attributions ; le projet APRS (Appui au programme de réintégration et de réinsertion des sinistrés) appuyé par GTZ et qui est logé dans le Ministère de la Solidarité, des droits de la personne humaine et du genre.

L'objectif principal de l'étude de cas sera de montrer que, indépendamment du fait que le Burundi n'a pas encore proclamé officiellement l'extension de l'enseignement de base au delà de l'enseignement primaire, il existe des opportunités qui tendent vers cette orientation.

En ce qui concerne la terminologie, on distingue dans le système scolaire burundais trois types d'écoles :

- **Les écoles publiques** : elles sont directement gérées par l'administration centrale, au niveau du Ministère ayant l'enseignement dans ses attributions. A l'intérieur de ces écoles, on compte aussi les

écoles sous convention, gérées par les confessions religieuses mais recevant des subsides de l'Etat pour le paiement des salaires, et les matériels pédagogiques.

- **Les écoles communales** : elles sont placées sous une double tutelle, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Education Nationale. Les frais de fonctionnement sont à charge des collectivités locales, notamment les frais scolaires payés par les parents des élèves.
- **Les écoles privées** : elles suivent le programme officiel pour jouir de l'équivalence des diplômes, elles sont indépendantes en ce qui concerne les frais de fonctionnement qui proviennent exclusivement des contributions des parents.

3.3 Méthodologie

Cette étude de cas est articulée en deux parties principales. La première partie est descriptive, elle sera basée prioritairement sur la revue de la documentation. La deuxième partie analytique est le résultat d'une analyse des informations recueillies par enquête auprès des écoles communales.

L'objectif est de dégager l'impact des écoles communales sur leur milieu d'implantation au niveau économique et social, sur les revenus des ménages, sur la motivation à la scolarisation, et les autres opportunités favorables à l'épanouissement de l'environnement.

L'échantillonnage des écoles a été effectué selon 3 critères principaux :

- *La couverture géographique : 9 provinces sur 17 ;*
- *Le milieu d'implantation urbain (semi-urbain) et rural ;*
- *Le niveau d'enseignement organisé : le premier cycle (les collèges communaux ou municipaux) ou le second cycle (les lycées communaux ou municipaux) de l'enseignement secondaire.*

Au total, l'enquête a porté sur 23 écoles réparties comme suit : 10 lycées et 10 collèges, 8 écoles urbaines et 15 écoles rurales.

Au niveau de chaque province, l'enquête a porté sur les autorités provinciales : le Gouverneur de province et le Directeur provincial de l'enseignement.

Au niveau de chaque école communale, l'enquête a porté sur les partenaires suivants : le directeur de l'école, l'administrateur communal (qui est en même temps le co-gestionnaire de l'école), un représentant de confession religieuse, un opérateur économique.

Au total, les partenaires contactés se répartissent comme suit :

Tableau 0.1 : Réalisation de l'échantillon d'enquête

Personne enquêtée	Effectifs attendus	Effectif des répondants
Gouverneur de province	9	9
Directeur Provincial de l'Enseignement	9	9
Directeurs d'écoles	23	23
Administrateur communal	23	15
Curé/pasteur	Selon disponibilité sur place	15
Opérateur économique	Selon disponibilité sur place	6

L'enquête a porté sur 10 thèmes : (i) *les apports socioéconomiques des écoles communales sur leur environnement* ;(ii) *l'impact sur les revenus des ménages* ; (iii) *la motivation à la scolarisation* ; (iv) *l'appréciation du facteur externat* ;(v) *les forces et les faiblesses des écoles communales* ; (vi) *la problématique du financement* ; (vii) *la cogestion des écoles communales par la direction scolaire et l'administration communale* ; (viii) *accessibilité des infrastructures des écoles communales pour les activités parascolaires* ; (ix) *les propositions d'actions des écoles communales sur leur milieu* ;(x)*les propositions d'amélioration de l'efficacité des écoles communales.*

3.4 Le plan de travail

L'étude de cas est articulée sur trois parties principales : (i) *Une partie descriptive*, (ii) *une partie analytique*, et (iii) *les perspectives*

4. PARTIE DESCRIPTIVE

Au cours de cette partie, seront développées les caractéristiques des écoles communales et des structures alternatives de l'enseignement post primaire et leur pertinence en tant que stratégies d'extension de l'enseignement de base.

4.1 Les écoles communales

L'ordonnance de création des écoles communales date de 1992, mais ces écoles étaient déjà fonctionnelles depuis 1990-91. Depuis leur création, ces écoles se sont développées à un rythme très rapide de sorte qu'elles constituent la majorité des écoles secondaires. Cette croissance rapide a permis une scolarisation de plus en plus importante des élèves au niveau de l'enseignement secondaire. L'impact est manifeste au niveau des infrastructures, de l'accès, des effectifs et de l'équité. A tous les paliers de l'enseignement secondaire général et pédagogique, les écoles communales sont devenues une des composantes essentielles du système éducatif burundais. Malgré ce succès évident, les écoles communales connaissent cependant quelques contraintes dans leur fonctionnement.

4.1.1 Les caractéristiques des écoles communales

Les écoles secondaires communales ont été créées en 1992 par l'Ordonnance Ministérielle n° 620/493 du 27/10/1992 portant statut des établissements d'enseignement secondaire communal revue par l'Ordonnance Ministérielle n°610/530/620 du 2/08/2000 portant modification du statut des établissements d'enseignement secondaire communal.

Parmi les caractéristiques principales des écoles communales, on peut retenir notamment les suivantes :

- *Les programmes d'enseignement des écoles communales sont les mêmes que les programmes officiels;*

- Les écoles communales fonctionnent en régime d'externat ;
- Le fonctionnement de l'école est assuré par la Commune avec l'appui matériel de l'Etat ;
- Le respect de l'équité de la carte scolaire dans la répartition géographique des écoles : la fixation du site par voie d'ordonnance ministérielle au moment de l'autorisation d'ouverture ;
- Le recrutement des élèves se fait sur base de la réussite au concours national d'admission à l'enseignement secondaire organisé au niveau du Ministère ayant en charge l'enseignement secondaire (cette disposition a été introduite ultérieurement par l'ordonnance n° 610/530/620 du 2/08/2000);
- Les parents participent au financement par le versement du minerval et par la contribution à d'autres charges liées au fonctionnement;
- L'Etat intervient financièrement en assurant les salaires du personnel administratif et enseignant ainsi que le matériel didactique ;
- L'encadrement et le suivi pédagogique sont assurés par les services du Ministère au même titre que tous les établissements d'enseignement secondaire public.

4.1.2 Le rythme de création des écoles communales

Dès leur introduction, les écoles communales se sont développées à un rythme très rapide, ce qui a permis d'élargir considérablement la capacité d'accueil de l'enseignement secondaire et améliorer la desserte des différentes provinces en infrastructures scolaires. Le tableau suivant montre le rythme de création :

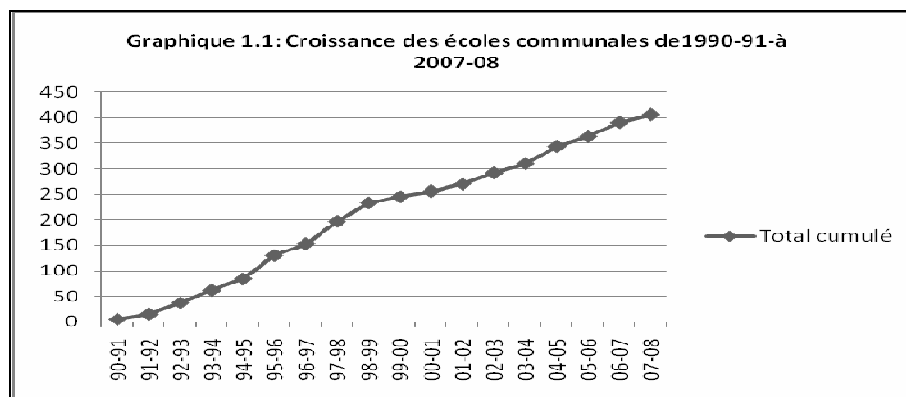
Tableau 1.1 Rythme de création des écoles communales 1990-2007

Années	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98	98-99	99-00	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08	Total
Écoles créées	5	10	22	25	22	46	23	44	36	12	11	14	22	18	34	19	28	15	406
Total cumulé	5	15	37	62	84	130	153	197	233	245	256	270	292	310	344	363	391	406	
Taux de croissance annuelle		200	146.6	67.6	35.5	57.8	17.7	28.8	18.3	5.2	4.5	5.5	8.1	6.2	11	5.5	7.7	3.8	

Source:

- Oscar Bazikamwe, 2005
- Archives du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, Ordonnances ministérielles 2005-2007

On peut visualiser cette croissance avec le graphique 1.1 ci après.



Source : Ce graphique reprend les données du tableau 1.1

A voir la courbe d'évolution des écoles communales, on peut déduire que la population a répondu très favorablement à la politique d'extension du réseau d'enseignement secondaire et s'est impliquée activement dans la mise en place des infrastructures. Les écoles communales sont des écoles de proximité qui ont permis à la

popularisation scolarisable d'accéder à l'école malgré la crise. C'est pendant la pleine crise qu'on observe une plus grande fréquence d'écoles communales ouvertes (46 en 1995-96 et 44 en 1997-98).

4.1.3 Impact des écoles communales

Le tableau en annexe 3 montre l'évolution de certains indicateurs comme les infrastructures, les effectifs avant et après l'introduction des écoles communales. Parmi les impacts importants des écoles communales sur le système éducatif burundais on peut retenir les suivants : (i) *l'amélioration de l'accès à l'enseignement secondaire*, (ii) *l'évolution des infrastructures*, (iii) *l'évolution des effectifs de l'enseignement secondaire*, (iv) *la contribution à l'atténuation des disparités entre les genres*.

➤ L'amélioration de l'accès à l'enseignement secondaire

Comme on peut le voir sur le tableau suivant, l'introduction des écoles communales a amélioré sensiblement l'accès à l'enseignement secondaire.

Tableau 1.2 : Evolution du taux de passage du primaire au secondaire 1990/91-2006/07

Année scolaire	Effectifs de 6 ^e primaire	Taux de réussite au concours national
1990-91	80584	9.4
1991-92	89675	8.1
1992-93	85400	8.5
1993-94	93900	7
1994-95	74520	9.3
1995-96	74615	6.8
1996-97	66803	5.94
1997-98	67289	4.78
1998-99	68269	4.63
1999-00	75546	28.5
2000-01	75900	28.6
2001-02	77320	28.4
2002-03	82874	28.9
2003-04	96146	30
2004-05	109276	29.4
2005-06	121058	33.4
2006-07	132966	29.9

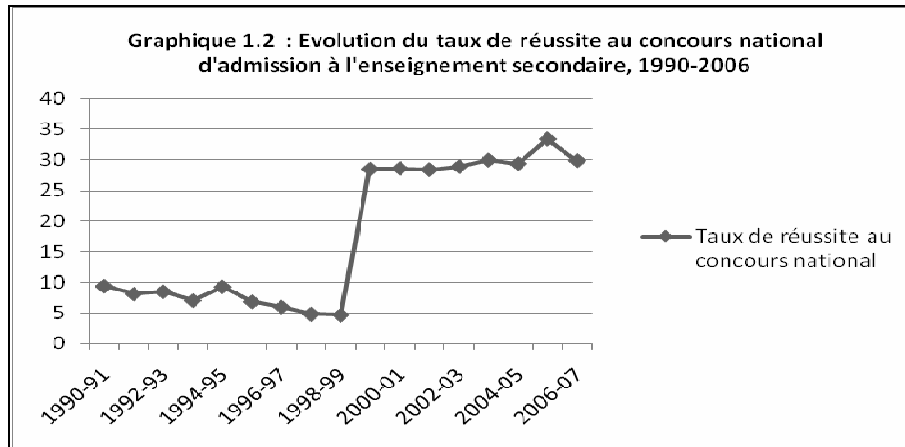
Source:

- Antime Mivuba, 2005
- *Rapports des commissions d'organisation et de correction du concours national sessions 2005 et 2006*

Depuis l'année 1990-91 jusqu'en 1998-99, les écoles communales organisaient elles mêmes le recrutement des élèves en 7^{ème} sans se référer aux résultats du concours national. Les statistiques disponibles ne rendent pas compte des effectifs inscrits dans les écoles communales. C'est pour cette raison que dans ce tableau, l'effet des écoles communales n'est pas visible dès la période de leur création dans les années 1990. C'est

avec l'année scolaire 1999-2000 que les résultats du concours national sont pris comme critère d'accès aux écoles communales et que la note d'accès est fixée officiellement par le Ministre ayant l'enseignement secondaire dans ses attributions. Depuis la mise en application de cette disposition, le taux est monté aux environs de 30%.

On peut visualiser cette situation avec le graphique suivant :



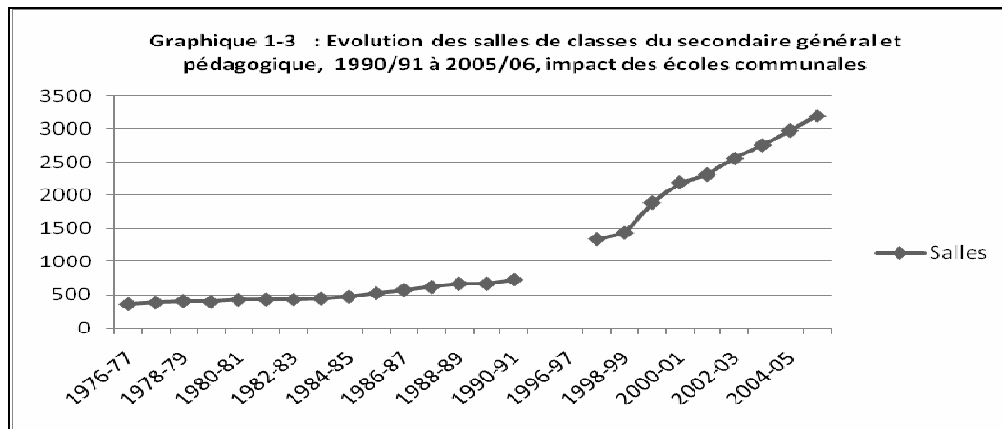
Source : Les données de ce graphique découlent du tableau

L'avènement des écoles communales a permis de porter le taux de passage à l'enseignement secondaire à environ 30%. Cependant, on observe que ce taux est resté pratiquement stable sur toute la période en étude. Cette stagnation apparente est liée au fait que, malgré l'augmentation de la capacité d'accueil du secondaire, les effectifs de l'enseignement primaire n'ont cessé de croître dans le cadre de l'EPT et de la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le taux net de scolarisation en 2005-06 est de 72.4% dans l'enseignement primaire. La poursuite de l'extension de la capacité d'accueil reste donc une nécessité.

➤ L'évolution des infrastructures

Durant la période d'avant l'introduction des écoles communales, de 1976-77 à 1990-91, les salles de classes sont passées de 357 en 1976-77 à 730 en 1990-91, soit une croissance de 104%. Les salles de classes sont passées du simple au double en 14 ans.

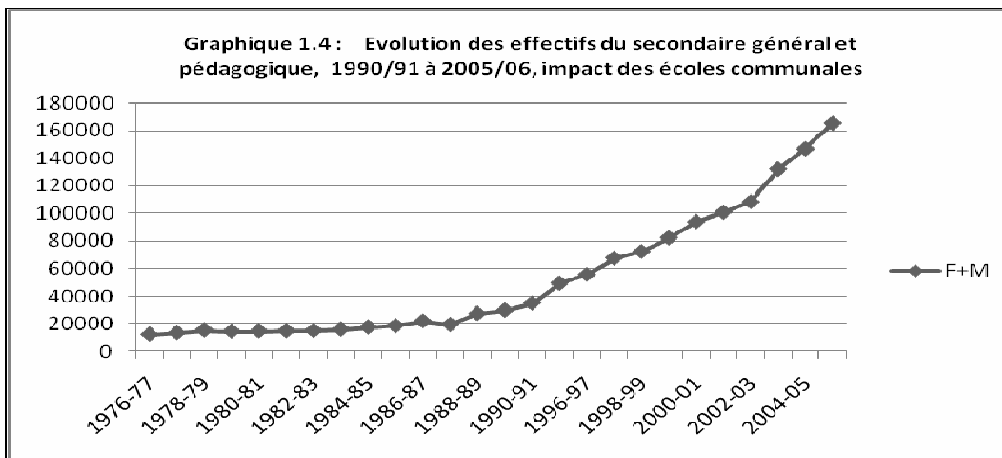
Avec l'introduction des écoles communales, les données disponibles couvrent la période de 1997-98 à 2005-06, le nombre de salles de classes est passé de 1341 à 3203, soit une croissance de 138%. Les salles de classes avaient doublé en 7 ans seulement. L'impact sur l'évolution des salles de classes peut être visualisé sur le graphique ci-après. On observe que la progression change de rythme avec l'année scolaire 1997-98.



Source : Les données pour ce graphique sont tirées du tableau en annexe 3.

➤ **L'évolution des effectifs de l'enseignement secondaire**

En ce qui concerne l'impact des écoles communales sur les effectifs, on peut se reporter au graphique 1.3 ci-après. On voit que sur la période avant les écoles communales, 1976-77 à 1990-91, les effectifs ont connu une croissance relative. Ils sont passés de 12253 à 34924, soit une croissance de 185% en 14 ans. Durant la période postérieure à l'introduction des écoles communales (de 1995-96 à 2005-06), les effectifs sont passés de 49320 à 165310, soit une croissance de 235% en 10 ans. Les effectifs avaient plus que doublé en 6 ans (de 1995-96 à 2002-2003).



Source : Les données pour ce graphique sont tirées du tableau en annexe 3.

➤ **La contribution à l'atténuation des disparités entre les genres**

En étendant le réseau de l'enseignement secondaire et surtout en rapprochant l'école du domicile des élèves, la politique des écoles communales a permis d'améliorer la proportion des filles dans le palier secondaire. Le tableau suivant montre la situation de la participation des filles aux différents paliers de l'enseignement secondaire général et pédagogique communal.

**Tableau 1.3 : La scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire communal
 1999/00-2005/06**

	1999-00		2000-01		2001-02		2002-03		2003-04		2004-05		2005-06	
	F	F+M	F	F+M	F	F+M	F	F+M	F	F+M	F	F+M	F	F+M
1er cycle	23903	50303	26045	55511	26981	65843	31724	70275	39797	91521	42947	101200	50250	118915
%F	47.5		46.9		41		45.1		43.5		42.4		42.3	
2 nd cycle général	165	576	234	931	316	1157	910	2281	762	2474	791	2777	1176	3963
%F	28.6		25.1		27.3		39.9		30.8		28.5		29.7	
2 nd cycle pédagogi- que	259	588	471	1050	578	1274	866	1731	1385	2793	1280	2953	1533	3837
%F	44		44.9		45.4		50		49.6		43.3		40	
Total	24327	51467	26750	57492	27875	68274	33500	74287	41944	96788	45018	106930	52959	126715
%F	47.3		46.5		40.8		45.1		43.3		42.1		41.8	

Source : Bureau de la Planification de l'Education, Annuaire statistiques 1999/00-2005/06

La scolarisation des filles est relativement plus importante dans le premier cycle de l'enseignement secondaire communal et dans le second cycle pédagogique. De manière générale elle est comprise dans la fourchette de 40 à 50% pour ces deux niveaux. Elle est cependant faible dans le second cycle général. Mais il faut aussi dire que ce niveau n'est pas encore très développé dans les écoles communales.

Au niveau global, la proportion des filles accédant à l'enseignement secondaire par la voie des écoles communales est meilleure que dans les écoles publiques où la proportion des filles varie seulement de 37.7% à 41.3% pour la même période. Dans les écoles secondaires privées, la participation dépasse les 50%. Nous mettons en annexe 4 les taux de scolarisation respectifs des filles dans les écoles publiques et les écoles privées pour la même période.

Il faut toutefois regretter que la représentativité des filles tende à la baisse au fil du temps. Cette situation est le symptôme des difficultés de rétention des filles dans leur scolarité est un phénomène qui devrait interpeller les autorités.

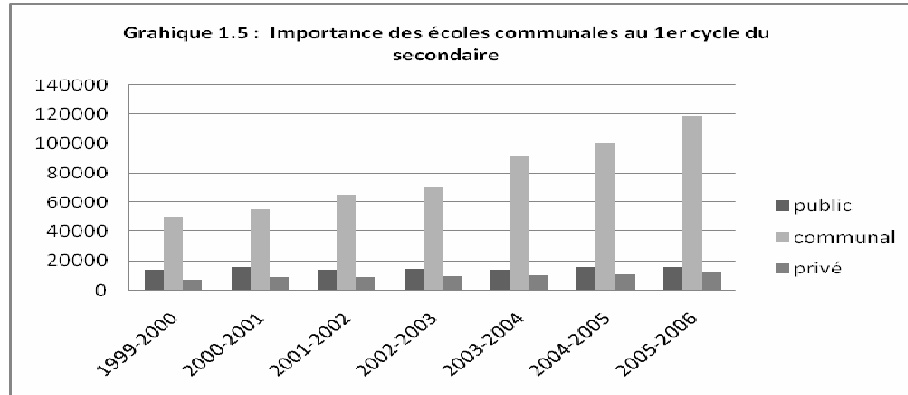
4.1.4 Importance des écoles communales aux paliers du secondaire

Les écoles communales se confirment de plus en plus comme une composante principale du système éducatif burundais au niveau de l'enseignement secondaire. C'est pourquoi elles constituent un axe stratégique privilégié pour le développement de l'accès à ce palier, surtout au premier cycle, et en même temps ouvrent une perspective de l'élargissement de l'enseignement de base au-delà du primaire.

Le tableau en annexe 5 indique la place qu'occupent les écoles communales dans les différents paliers de l'enseignement secondaire général et pédagogique.

➤ **Les écoles communales dans le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire**

Comme on peut le voir sur le graphique ci-après, les écoles communales ont pris une importance grandissante au niveau du premier cycle. Elles représentent actuellement 80.3% du réseau de l'enseignement secondaire en 2005-06.

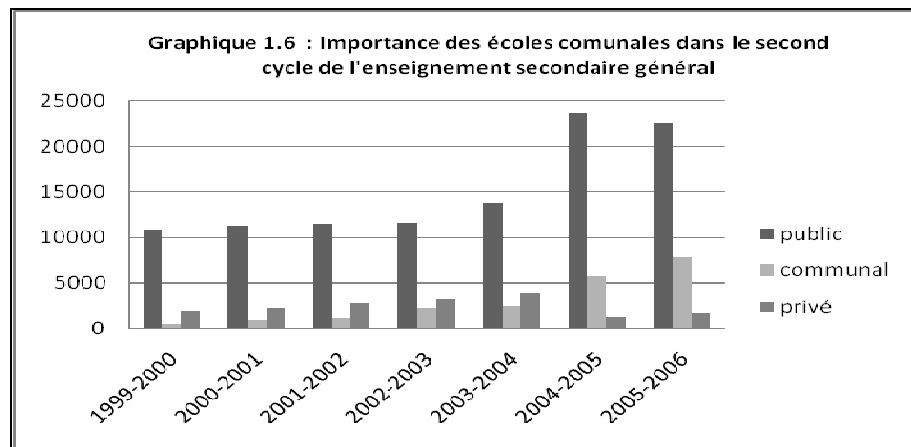


Source : Les données de ce graphique sont tirées de l'annexe 5.

➤ **Les écoles communales dans le second cycle de l'enseignement secondaire général**

Par contre comme on peut l'observer sur le graphique 1.6 ci après, les écoles publiques sont les plus importantes dans le second cycle de l'enseignement secondaire. Par rapport au rythme de croissance des écoles communales, la proportion des écoles communales organisant le second cycle est relativement faible, elle est passée de 4.3% à 23.3% sur la période 1999-2005.

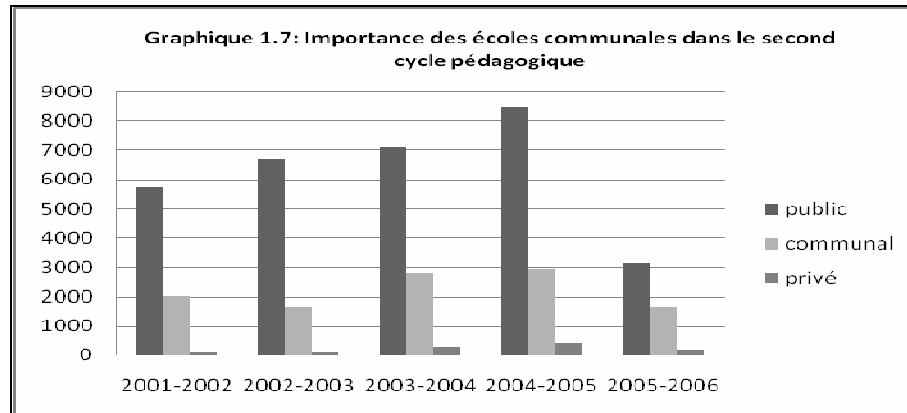
Ce faible développement peut s'expliquer par le fait que le niveau de recrutement de ces écoles est limité généralement à la circonscription communale. Le potentiel des effectifs à recruter sont faibles. Par ailleurs, les moyens limités des collectivités locales ne permettent pas à ces écoles d'offrir une grande gamme de filières de formation au sein d'une même école.



Source : Les données de ce graphique sont tirées de l'annexe 5.

➤ Les écoles communales dans le second cycle de l'enseignement pédagogique

Dans le second cycle pédagogique les écoles publiques restent prépondérantes. La part des écoles communales a varié de 9.9% en 1999-00 à 32.9% en 2005-06. Les problèmes de l'insuffisance de l'ouverture de seconds cycles dans les écoles communales restent posés. Il y a tout de même un léger mieux par rapport à la représentation des écoles communales dans le second cycle de l'enseignement général.



Source : Les données de ce graphique sont tirées de l'annexe 5.

4.1.5 Les raisons de succès des écoles communales

Certaines raisons expliquent le succès des écoles communales. On peut noter entre autres avec O. Bazikamwe (2005), les raisons suivantes:

- *La plupart des parents ont une grande détermination de scolariser leurs enfants jusqu'au niveau le plus élevé ;*
- *Les jeunes eux-mêmes considèrent que l'école est le seul garant fiable d'un avenir prospère ;*
- *La construction d'un collège communal est considérée comme un élément très important de réussite des dirigeants des collectivités locales tant auprès de la population que du Gouvernement ;*
- *De nombreuses associations de développement des communes formées de natifs instruits de ces communes se sont constituées avec pour objectif de scolariser le plus d'enfants possible ;*
- *Une trop grande demande de scolarisation au niveau secondaire exerce une importante pression sociopolitique sur les dirigeants aux différents échelons qui sont tenus d'y donner suite.*

Le rapprochement des écoles communales du domicile des élèves est aussi un facteur déterminant dans leur succès. Beaucoup d'interactions entre les écoles et leur milieu sont possibles grâce cette proximité.

L'engouement pour les écoles communales reste fort, ce qui signifie que la demande de scolarisation pour le niveau secondaire est un besoin ressenti par la majeure partie de la population. La politique des collèges communaux, du fait qu'elle a promu l'implantation communale de ces écoles a permis d'atténuer les disparités provinciales en matière de couverture en infrastructures scolaires car ainsi, chaque commune dispose au moins de deux écoles secondaires, ce qui n'était pas le cas avant. Le nombre d'écoles communales varie actuellement de 11 à 56 par province.

4.1.6 Les problèmes majeurs des écoles communales

Malgré leur succès auprès des bénéficiaires et des partenaires, les écoles communales sont confrontées à certaines difficultés majeures. On peut en relever trois : une faible performance pédagogique, la problématique de l'absorption des flux, les contraintes du financement.

➤ **Des performances pédagogiques faibles**

La réussite au test de 10^{ème} constitue un point de repère pour analyser de manière comparative les performances pédagogiques des différentes écoles. Le tableau suivant nous montre les moyennes de réussite au test de 10^{ème} (fin de collège) pour les 6 dernières années.

Tableau 1.4 : Réussite au test de 10^{ème}, moyenne par catégorie d'écoles

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Ecoles publiques	49.12	55.64	57.66	47.37	46.54	41.37
Ecoles communales	36.54	36.54	46.9	35.9	34.75	31.53
Ecoles privées	36.62	32.95	39.96	27.85	27.61	23.82

Sources : Les Rapports des Commissions d'organisation et de passation du test de 10^{ème}

Comme on peut le voir sur ce tableau, les performances générales des écoles communales dans cette évaluation nationale de fin du premier cycle secondaire est faible sur toute la période. Les écoles communales sont à 10% en dessous des moyennes des écoles publiques.

Parmi les raisons de cette contre performance nous pouvons signaler notamment la faible qualification des enseignants, les conditions dures de travail à domicile surtout en milieu rural, le manque de supports pédagogiques.

Il se pose un problème de disponibilité des enseignants qualifiés. Ce qui explique que pratiquement, pour pallier à ce manque, les gestionnaires sont obligés de recruter, soit des enseignants non qualifiés, soit des vacataires qui viennent prester avec un horaire condensé.

Le tableau suivant montre combien le niveau de qualification des enseignants des écoles communales est trop faible pour soutenir le développement du réseau de ces écoles.

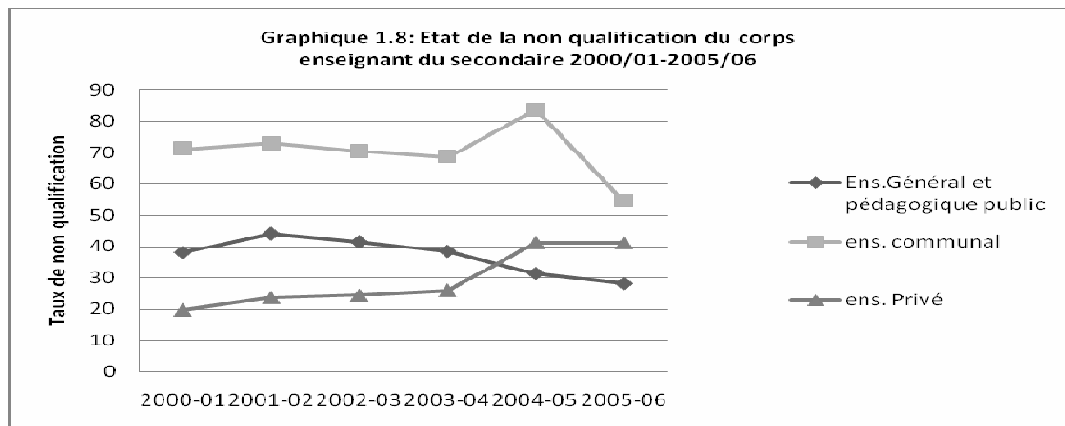
Tableau 1.5 : Qualification des enseignants au palier de l'enseignement secondaire 2000-2006

Année scolaire	Enseignement général et pédagogique public		Enseignement communal		Enseignement privé	
	nombre	% non qualification	nombre	% non qualification	nombre	% non qualification
2000-01	1618	38	2407	71.2	720	19.7
2001-02	1198	43.9	2605	72.9	413	23.7
2002-03	1399	41.4	2633	70.4	1399	24.37
2003-04	1375	38.4	2759	68.6	575	26
2004-05	1544	31.4	3148	83.7	837	41.1
2005-06	1603	28.2	3462	54.5	995	41.1
Moyenne sur la période		36.9		70.2		29.3

Source : Antime Mivuba, Juin 2007.

Comme on peut l'observer sur ce tableau, la situation de qualification est très grave dans les écoles communales, soit une moyenne de 70% d'enseignants non qualifiés. Cela est d'autant plus grave que ces écoles sont les plus nombreuses dans le système scolaire burundais. On risque de perdre en qualité ce qu'on croyait gagner en quantité.

La situation peut être visualisée sur le graphique suivant :



Source : Les données de ce graphique correspondent à celles du tableau 1.4 ci-avant

Contrairement aux enseignants du primaire qui ont largement bénéficié de l'appui de l'UNICEF pour leur formation en cours d'emploi, les enseignants du secondaire n'ont pas beaucoup d'opportunités de perfectionnement de leurs connaissances ou de leur mise à jour.

Les sessions de formation réalisées avec certains partenaires comme l'UNESCO, et la Banque Mondiale sont sporadiques et limitées dans le temps et dans le domaine de sorte qu'il n'est pas évident que leur effet soit durable. Pourtant il existe des structures d'encadrement habilités qui n'attendent que les moyens pour être pleinement fonctionnelles : ainsi le BEPES (Bureau d'Etudes des Programmes de l'Enseignement Secondaire), l'ENS (Ecole Normale Supérieure), l'IPA (l'Institut de Pédagogie Appliquée).

➤ **La problématique d'absorption des flux**

Comme on l'a vu plus haut (voir annexe 5), le développement des premiers cycles d'enseignement secondaire dans les écoles communales est très élevé, les écoles communales regroupent 80.3% des effectifs de ce niveau en 2005-06. Par contre, dans le second cycle, le taux de représentation le plus élevé est de 23% seulement. Sur les 418 écoles communales recensées par le Département ayant en charge les écoles communales, seules 116 écoles (soit 27.7%) ont ouvert des seconds cycles. Les effectifs y sont fort limités. Ils s'élèvent à 9430 sur 37614 soit 25%.

Les écoles communales ont des problèmes d'évolution car le champ de recrutement est limité à la circonscription communale ou aux communes voisines. Le système d'externat qui est en usage dans les écoles communales ne permet pas un élargissement de la zone de recrutement à cause des distances à parcourir chaque jour. Par ailleurs, compte tenu des ressources humaines et financières limitées des écoles communales, il n'est pas possible d'ouvrir plusieurs sections au sein d'une même école.

Les infrastructures des écoles publiques qui doivent accueillir les finalistes des collèges, qui sont de plus en plus nombreux (y compris ceux provenant des écoles privées), n'évoluent pratiquement plus. On risque d'assister à la sursaturation du système puisque les écoles communales ne peuvent pas facilement prendre le relais, du fait de leur caractéristique d'être communales. Il faudra donc trouver des mécanismes de déblocage de la situation.

➤ **Des problèmes de financement**

Les écoles communales fonctionnent grâce aux apports des collectivités locales, notamment le minerval payé par les parents des élèves ou toute autre contribution sollicitée de leur part. Dans cette période post conflit, la pauvreté est devenue une réalité quotidienne pour beaucoup de gens. Ainsi, il y a beaucoup d'enfants indigents qui ne peuvent pas s'acquitter des contributions nécessaires au fonctionnement des écoles communales.

Par ailleurs, parmi les acquis sociaux des syndicats des enseignants, leurs enfants ont le privilège d'étudier sans payer les frais de scolarisation. Cette situation handicape les écoles communales car l'Etat a octroyé cet avantage sans proposer des mécanismes de compensation. De même, le minerval des indigents déclarés par les communes n'est pas pris en charge par l'administration communale alors que c'est à elle que revient cette charge.

On doit aussi signaler que les écoles communales, comme la plupart des écoles secondaires, n'ont pas pu mettre sur pied des projets viables d'autofinancement. C'est un volet qui était initié durant les années 1990, mais que la crise a perturbé et qui n'a pas encore pu prendre forme. De la sorte, les écoles communales ont du mal à faire face financièrement aux exigences de leur fonctionnement et de leur développement.

4.2 Les structures alternatives de l'enseignement post primaire

Dans le cadre de l'extension de l'enseignement de base, il existe des structures alternatives (du secteur non formel) qui organisent une formation professionnelle à l'attention des non scolarisés et des déscolarisés du primaire et du secondaire. Les principales structures que nous allons évoquer ici sont les Centres d'Enseignement des Métiers et les Centres de Formation Professionnelle organisés au sein du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture (Direction Générale de l'Enseignement des Métiers); le Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnel (CFPP) organisé par le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale. Nous présenterons le projet APRS (Appui au Programme de Réintégration et de Réinsertion des Sinistrés) qui est logé au Ministère de la Solidarité, des Droits de la Personne Humaine, et du Genre et qui est appuyé l'ONG GTZ.

4.2.1 Le cadre organisationnel de l'enseignement des métiers

La Direction Générale de l'Enseignement des Métiers a conçu un cadre global d'organisation de la formation professionnelle valable pour couvrir plusieurs niveaux de formation initiale, des analphabètes au déscolarisés de l'enseignement primaire et secondaire.

Schéma 1.1 : Cadre organisationnel de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle.

	Niveau initial des bénéficiaires	Qualification visée	Type ou durée de formation	Equivalence de diplôme	Observations
1	Analphabètes	Attestation d'apprentissage des métiers	Sur le tas	aucune	Formation modulaire, alphabétisation fonctionnelle
2	6è-7è primaire	Attestation Certificat d'apprentissage aux métiers (CAM)	Sur le tas et de courte durée (modulaire) Modulaire (3 ans)	Aucune A4	
3	CAM, les jeunes déscolarisés au premier cycle secondaire (8è réussite)	Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)	Modulaire (3ans)	A3	Formation professionnelle initiale, continue
4	CAP, A3, les jeunes déscolarisés du 2è cycle secondaire	Baccalauréat Professionnel (BP)	Modulaire (2 ans)	A2	Formation professionnelle continue 2è phase
5	BP, A2 et lauréats des humanités générales n'ayant pas réussi l'examen d'Etat	Brevet professionnel Supérieur (BPS)	Modulaire (2 ans)	Technicien supérieur A1	Formation professionnelle pour adultes à un niveau de formation supérieur

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, DGEM

Ce cadre n'est pas encore complètement fonctionnel, mais il offre une gamme variée d'action de complémentarité entre le système éducatif formel et le système non formel. En ce qui concerne l'enseignement de base, ce cadre prévoit de prolonger la formation pour les écoliers ayant terminé la 6^{ème} année primaire, ce qui constitue en quelque sorte une alternative de prolongation de l'enseignement de base.

4.2.2 Les Centres d'enseignement des métiers (CEM)

Les CEM publics accueillent des apprenants qu'on peut regrouper en 4 catégories :

- Les non scolarisés ou analphabètes désirant apprendre un métier ;
- Les déscolarisés de l'enseignement formel à tous les niveaux ;
- Les diplômés de l'enseignement formel qui veulent améliorer leurs compétences ;
- Les personnes exerçant un métier qui veulent se reconvertir.

Cependant, les CEM sont des structures qui ne sont pas encore suffisamment fonctionnelles pour offrir une opportunité claire de généralisation des connaissances de base dans le sens où on peut le souhaiter dans le cadre de ce thème de la biennale de l'ADEA. D'après les informations fournies par la Direction de l'Enseignement des Métiers, en 2006, sur les 98 CEM publics, 12 fonctionnaient à 80%, les 86 restants ne fonctionnaient qu'à 10%. Les contraintes majeures sont le manque de matériel d'œuvre et de formateurs compétents.

En moyenne 5 filières de formation sont encadrées dans les CEM fonctionnels : (i) Couture (12 modules) ; (ii) Bâtiment (22 modules) ; (iii) Mécanique automobile (12 modules) ; (iv) Menuiserie (11 modules) ; (v) Transformation agro- alimentaire (27 modules).

Les effectifs sont faibles : durant l'année scolaire 2006, les apprenants dans les CEM publics s'élevaient à seulement 3194.

4.2.3 Les centres de formation professionnelle (CFP)

Les centres de formation professionnelle encadrent les déscolarisés du palier secondaire. Huit filières de formation sont actuellement organisées : (i) informatique de maintenance ; (ii) informatique de gestion ; (iii) électricité industrielle ; (iv) électricité d'équipement ; (v) bâtiment ; (vi) gestion ; (vii) secrétariat ; (viii) comptabilité.

Le secteur est encore à ses débuts et il est développé surtout par les privés dans la ville de Bujumbura. Il existe 5 CFP privés qui encadrent 325 apprenants et 2 CFP publics appuyés par des ONG (350 apprenants).

4.2.4 Les Centres de formation et de perfectionnement professionnels (CFPP)

Le Ministère ayant le travail dans ses attributions organise 3 centres de formation et de perfectionnement professionnel (CFPP) un centre principal à Bujumbura et 2 centres satellites dans les provinces. Dans cette description nous allons nous concentrer sur le centre le plus important, celui de Bujumbura.

Le recrutement se fait sur base d'un test aux élèves ayant réussi la 8^{ème} année secondaire. La capacité moyenne d'accueil de 300 élèves par promotion de trois années chacune. Les filières de formation sont prati-

quement les mêmes que celles des CEM ou des CFP. Il s'agit des filières : (i) mécanique automobile ; (ii) électrotechnique ; (iii) bâtiment/plomberie ; (iv) constructions métalliques ; (v) mécanique générale ; (vi) menuiserie ; (vii) informatique ; (viii) couture. Certaines filières sont de longue durée (3 ans) et débouchent sur un diplôme A3 ; d'autres sont de courte durée (3 à 6 mois) et débouchent sur un certificat. Le CFPP offre des formations professionnelles ponctuelles sur demande des particuliers.

Les contraintes rencontrées sont de deux ordres : d'une part le vieillissement des équipements et d'autre part le manque de moyens de déplacement pour assurer le suivi encadrement des apprenants sur les lieux de stage. Il y a lieu d'ajouter la contrainte de la faible capacité d'accueil de ce centre : trois cents élèves sur trois ans, soit une moyenne de moins de cent élèves par an (puisque'il y a élimination en cours de route), c'est trop peu.

Le CFPP organise le cursus de formation par alternance école entreprise. C'est une formule professionnellement pertinente et efficace. Elle permet de développer le partenariat entre partenaires importants de la scolarisation. Le CFPP de la Mairie de Bujumbura collabore actuellement avec une quarantaine d'entreprises de la place. Ces entreprises participent à la formation par l'encadrement des stagiaires et la participation à l'évaluation par l'appréciation des prestations des stagiaires.

4.2.5 Le projet d'Appui au programme de réinsertion et de réintégration des sinistrés (APRS)

L'objectif du projet APRS est de « Former dans chaque commune d'intervention 150 jeunes par session de 6 mois dans 5 filières de métiers porteuses de rentabilité économique » (GTZ, Ministère de la Solidarité, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, Projet d'appui au programme burundais de réinsertion et de réintégration des sinistrés, (APRS), Stratégie du volet formation professionnelle, Mai, 2006).

Le projet APRS a pour cible des jeunes défavorisés et vulnérables (rapatriés, démobilisés ou ex-combattants, ex enfants soldats, déplacés, Batwa¹, résidents). C'est une expérience adaptée au contexte post conflit (qui caractérise le Burundi) par les catégories qu'il vise et qui cadre avec le besoin d'une formation post primaire. Le niveau de recrutement minimal est la 5^{ème} année primaire. A la fin de la formation, les lauréats bénéficient d'un kit Start up qui leur permet de s'intégrer efficacement dans la vie active.

Le projet APRS recourt à une approche participative pour identifier les sites et les partenaires de réalisation. Après une étude diagnostique du secteur des métiers et analyse des potentialités des lieux d'intervention, les initiateurs du projet APRS ont identifié certaines filières pour encadrer ces jeunes (de 18 ans à 25 ans): (i) bâtiment ; (ii) taille de la pierre ; (iii) fabrication métallique ; (iv) transformation agro-alimentaire ; (v) Tuilerie ; (vi) électrotechnique; (vii) entrepreneuriat.

Au courant de l'année 2007, le nombre de candidats dans les 9 communes d'intervention, sur 3369 candidats (dont 916 filles) 1807 candidats (dont 428 filles) ont été admis. Les candidats en cours de formation profes-

1 Les Batwa constituent un des groupes ethniques du Burundi. Ils sont minoritaires et très largement défavorisés dans l'intégration socio-économique.

sionnelle étaient au nombre de 1126 (dont 309 filles). 64 microprojets des lauréats ont été appuyés (dont 60 fonctionnels).

C'est une expérience qui mérite de retenir l'attention du Gouvernement et des bailleurs de fonds dans le cadre de l'élargissement de l'éducation de base et du développement de l'EPP.

5. PARTIE ANALYTIQUE

Au cours de cette partie analytique nous aimerions proposer la présentation des résultats de l'enquête réalisée dans les écoles communales pour apprécier leur impact socio-économique. Vu la multiplication rapide de ces écoles et leur caractéristique principale de proximité, on est en droit de s'attendre à ce qu'elles aient un apport sur leur milieu d'implantation, ce qui inciterait davantage à valoriser leur potentialité.

Ce sera aussi l'occasion d'analyser les suggestions et les recommandations que les partenaires interrogés proposent pour une meilleure articulation des écoles communales.

5.1 Impact socioéconomique des écoles communales

Les écoles communales représentent beaucoup d'atouts pour le développement socioéconomique de leur environnement. Nous rapportons ci-après les éléments que les interlocuteurs ont identifiés comme révélateurs de l'impact socioéconomique des écoles communales. Les interlocuteurs se sont exprimés autour de différents thèmes notamment : (i) *les apports socioéconomiques des écoles communales* ; (ii) *la motivation à la scolarisation* ; (iii) *l'appréciation du facteur externat* ; (iv) *Les forces et les faiblesses des écoles communales* ; (v) *la problématique du financement* ; (vi) *la cogestion des écoles communales* ; *l'accessibilité des infrastructures des écoles communales*.

5.1.1 Les apports socioéconomiques des écoles communales sur leur environnement

Les éléments suivants ont été identifiés par les interlocuteurs comme des apports socio économiques des écoles communales : (i) *l'accès à la scolarisation* ; (ii) *l'éveil de la population* ; (iii) *la création d'un pool de développement* ; (iv) *la création d'emplois* ; (v) *la mobilisation de l'implication des collectivités* ; (vi) *la création de modèles d'identification*.

➤ L'accès à la scolarisation

Les écoles communales, par leur multiplication, ont permis l'extension du réseau de l'enseignement secondaire et ont de ce fait amélioré l'accès à ce palier d'enseignement.

Du fait que les frais scolaires sont moins élevés que dans les écoles à internats, les écoles communales ont augmenté les chances de scolarisation des enfants issus de milieux pauvres.

Les écoles communales étant des écoles de proximité, la réduction de la distance à parcourir a permis d'améliorer le niveau de fréquentation.

Accès à la scolarisation : lutte contre la délinquance

«L'école communale représente un grand avantage en ce qui concerne le développement social. Les élèves sont nombreux à accéder à l'enseignement secondaire. Ceci empêche aux jeunes de suivre de mauvais enseignements. Comme par exemple, aujourd'hui on assiste à la prolifération de mouvements armés, les jeunes (garçons et filles) qui ne vont pas à l'école sont attirés par ces mouvements, ou tentés par le banditisme ou d'autres déviations. Mais quand ils sont à l'école, ils reçoivent une éducation de la part des enseignants avec l'appui de parents.» (NDAYISENGA Philibert, Vice Président du Comité des parents, Collège Communal de RUYAGA, 24 octobre 2007.)

➤ **L'éveil de la population**

La population environnante peut bénéficier des activités des écoles communales (c'est le cas notamment des Lycées techniques communaux) ou suivre de près les activités agropastorales initiées par l'école communale pour reproduire facilement l'expérience chez elle. La population environnante peut aussi tirer profit des activités que les écoles réalisent dans le domaine de l'animation socio culturelle.

Les élèves des écoles communales participent aux travaux de développement communautaire et entreprennent des activités à l'endroit du milieu comme l'alphabétisation des adultes.

L'école communale, un relais des messages de sensibilisation de la population

«L'école communale aide beaucoup dans la lutte contre toutes sortes de maladies. Ici nous apprenons comment se propagent ces maladies et comment les prévenir. Nous le disons à nos parents, mais nous pouvons aussi faire passer le message à travers des manifestations socio culturelles comme les sketches, et les danses traditionnelles. La Commune gagne ainsi à avoir des parents éveillés, qui savent comment les maladies se propagent et comment les prévenir, et ce grâce aux élèves.» (IRAKOZE Pascaline, 2^{ème} Déléguée des élèves, Collège Communal de RUYAGA, 24 octobre 2007)

➤ **La création d'un pool de développement**

Il y a des infrastructures utiles qui naissent grâce à la présence de l'école communale. C'est notamment le tracé des pistes routières, l'électrification de l'école et des environs, l'adduction d'eau, un centre de santé, le développement des activités socioculturelles et sportives; l'émergence d'infrastructures pour le développement du petit commerce (boutiques, restaurants, salons de coiffure, kiosques téléphoniques, coopérative scolaire), des maisons d'habitation formant une agglomération avec l'école, des maisons à louer et même un internat pour les élèves; l'extension de l'école elle-même (les salles de classes parallèles ou un cycle supérieur), l'extension des écoles primaires voisines ; l'aménagement de terrains de jeux ; la construction d'un marché, d'un centre de santé ou d'une école des métiers dans les parages.

➤ **La création d'emplois**

Avec l'implantation d'une école communale, il y a des emplois qui sont créés comme les manœuvres pour les constructions, les travailleurs de l'école, les enseignants et le personnel administratif, l'opportunité pour les agriculteurs et les artisans locaux d'écouler certains de leurs produits.

➤ **La mobilisation des collectivités**

Les parents sont associés à la construction et à la gestion de l'école, les enseignants natifs peuvent initier des activités de développement sur place.

➤ **La création de modèles d'identification**

La création de modèles d'identification est un apport particulier et hautement dynamique : les élèves qui sont dans une école communale ou qui terminent les études deviennent des modèles pour les autres, ce qui a un impact positif sur la scolarisation, surtout pour ceux qui sont à l'école primaire et même pour ceux qui n'ont pas encore commencé l'école.

Les élèves, modèles de comportement

«Quand nous venons ici à l'école, nous acquérons des connaissances et nous recevons une éducation ancrée sur notre culture. (...) Ainsi si nous recevons ici une bonne éducation et que nous sommes en contact avec nos frères et sœurs, quand ils voient que notre comportement a changé grâce à l'éducation reçue à l'école, ils sont encouragés à modifier aussi leur comportement.» (NSENGIYUM-VA Adrien, Délégué Général des élèves, Collège Communal de RUYAGA, 24 octobre 2007)

5.1.2 La motivation à la scolarisation

Les écoles communales augmentent la motivation à la scolarisation qui se manifeste à travers les phénomènes comme :

- *Le développement de modèles sociaux et l'éveil de la population ;*
- *Une demande accrue de scolarisation à la fin du primaire ;*
- *Le développement du réseau de l'enseignement secondaire ;*
- *L'enthousiasme des parents dans la construction des infrastructures ;*
- *La réduction des abandons à la fin du primaire ;*
- *La construction de nouvelles écoles primaires près de l'école communale pour répondre à la demande ;*
- *L'augmentation des effectifs féminins scolarisés,*
- *La création de seconds cycles.*

L'école communale, un facteur de motivation à la scolarisation

«Il y a des parents indifférents face à la scolarisation de leurs enfants quand bien même ces derniers seraient motivés. Mais comme les écoles communales sont proches, les parents conscients de la valeur de la scolarisation peuvent prodiguer des conseils à ceux qui sont indifférents et ainsi les convaincre » BARANYIZIGIYE Fabien, Secrétaire du Comité des parents, Collège communal de RUYAGA, 24 octobre 2007)

5.1.3 L'appréciation du facteur externat

L'externat est le régime de fonctionnement des écoles communales. Il comporte des avantages et des inconvénients. Parmi les avantages, les enquêtés ont relevé ceux-ci notamment : (i) un accueil d'effectifs importants ; (ii) la proximité du domicile qui offre plusieurs avantages pratiques ; (iii) la réduction des frais scolaires pour les parents d'élèves ; (iv) la réduction des dépenses du Gouvernement ; (v) l'éveil du milieu d'implantation.

L'externat, un facteur positif de l'école communale

«L'un des avantages de l'école communale pour moi, c'est que j'étudie près de chez moi et que je rentre à la maison, je garde le contact avec les parents et les voisins. Quand je suis ici à l'école j'éprouve beaucoup de plaisir à rester à côté de mes frères et sœurs sans perdre le contact avec les parents.» (NSENGIYUMVA Adrien, Délégué Général des élèves, Collège Communal de RUYAGA, 24 octobre 2007)

L'externat comporte toutefois des inconvénients. Les interlocuteurs ont évoqué notamment : (i) les longues distances à parcourir et qui peuvent être dangereuses surtout pour les filles ; (ii) le faible encadrement pédagogique, moral et disciplinaire après les heures de cours ; (iii) les conditions de vie précaires des ménages ; (iv) la réduction du temps d'études à cause des travaux domestiques ; (v) le niveau bas des performances des écoles communales ; (vi) l'échange culturel limité à la même commune ou aux communes voisines.

A la lecture de ces éléments de réponse, on constate que certains avantages ont des effets limités. Ainsi par exemple, la caractéristique de proximité est relative parce que certains élèves doivent quand même parcourir de grandes distances à pied selon la grandeur de la commune et l'emplacement de l'école. Ce facteur devient encore plus relatif quand il faut rejoindre une école communale qui organise un second cycle. C'est peut-être une des raisons du nombre peu élevé des seconds cycles ouverts dans les écoles communales.

Du fait de l'externat, le temps d'encadrement pédagogique est limité aux heures de présence à l'école. Il n'est pas aisé pour certains élèves de revenir à l'école à cause de la distance domicile école. Le milieu n'offre pas toujours les meilleures conditions pour l'assimilation des connaissances, car l'élève est souvent appelé à réaliser certains travaux domestiques. Les parents devraient être conscientisés sur cette situation surtout que les possibilités d'étude du soir sont plutôt rares en milieu rural majoritairement non électrifié.

5.1.4 Les forces et les faiblesses des écoles communales

Parmi les **forces** relevées on retient les principaux éléments suivants :

- *L'augmentation des effectifs et en particulier féminins ;*
- *Une meilleure accessibilité de l'école par les enfants issus des familles pauvres ;*
- *La création de modèles d'identification : les élèves du secondaire servent de modèles à imiter pour ceux du primaire ;*
- *L'ouverture d'esprit de la population environnante ;*
- *La constitution d'un pôle d'attraction pour la réalisation de plusieurs activités économiques et socioculturelles par la population environnante ;*
- *L'implication des collectivités locales notamment dans la construction des infrastructures, la gestion de l'école, l'offre de motivation pour les enseignants ;*
- *L'externat coûte moins cher à l'Etat ;*
- *L'implication des parents dans le suivi de leurs enfants.*

Les forces relevées sont surtout relatives à la dimension de l'accès et de l'interrelation entre l'école et son milieu. Cette interrelation est favorisée par la proximité et par le fait que le statut de l'école communale accorde une place importante aux collectivités de base.

Les **faiblesses** relevées sont surtout relatives à la qualité de l'enseignement, aux conditions de travail et aux infrastructures. Les principales sont les suivantes :

- *Le manque d'enseignants qualifiés et en nombre suffisant ;*
- *Les mauvaises conditions de travail dues aux facteurs suivants :*
 - Manque d'encadrement pédagogique,
 - Insuffisance du matériel didactique,
 - Manque de bibliothèque et de laboratoire,
 - Insuffisance de salles de classes face à une demande accrue,
 - Insuffisance de bancs pupitres,
 - Des conditions précaires d'étude à la maison,
 - Le niveau bas des élèves à l'entrée en 7^{ème} année (la note d'accès aux écoles secondaires communales est toujours plus basse par rapport à celle de l'accès aux écoles dites publiques).
- *L'insuffisance d'espace pour abriter l'extension des infrastructures, aménager les terrains de jeux et les jardins scolaires ;*
- *Les infrastructures construites en matériaux non durables ;*
- *Le manque de logement pour les professeurs.*

5.1.5 La problématique du financement

Les frais de scolarité fixés pour les écoles communales s'élèvent à 2000 francs burundais par trimestre, (soit moins de 2 US \$) constituent l'unique ressource de financement. Or, dans cette période post conflit, beaucoup de ménages sont touchés par la pauvreté et les enfants indigents, qui sont nombreux, sont dispensés de ces frais qui sont supposés être payés par les communes d'origine.

De même, par convention entre le Gouvernement et les syndicats des enseignants en 2002, les enfants des enseignants sont exemptés des frais de scolarité. Il existe donc une tranche importante de la population scolaire des écoles communales qui ne payent pas les frais scolaires, lesquels sont déjà jugés insuffisants pour couvrir tous les besoins nécessaires.

Les écoles communales sont donc confrontées à un problème réel de financement, ce qui limite gravement leurs ambitions et risque de compromettre l'enthousiasme général que ces écoles avaient suscité dans la population.

5.1.6 La cogestion des écoles communales

D'après les textes réglementaires, l'Administrateur communal cogère l'école communale avec le Directeur. Cette collaboration prend plusieurs formes : la cogestion des fonds de l'école, l'organisation des réunions d'évaluation et d'information sur la situation et les besoins de l'école, la participation aux réunions des parents sont les créneaux les plus courants de la collaboration entre les deux responsables.

Par ailleurs, quand l'administration s'implique, elle sensibilise la population et d'autres intervenants potentiels dans la construction des infrastructures. Elle initie toute action susceptible de développer l'école communale : octroi de terrain pour la construction ou l'extension des infrastructures, l'assistance aux élèves indigents dans la mesure des moyens disponibles.

5.1.7 L'accessibilité des infrastructures des écoles communales

Les infrastructures scolaires représentent une opportunité pour la réalisation de certaines activités de la population environnante. Il s'agissait ici de voir le niveau d'ouverture des écoles communales sur leur milieu et de savoir quels types d'activités sont entrepris grâce à la présence de ces infrastructures. La plupart des Directeurs ont signalé que les infrastructures étaient à la portée de la population pour diverses activités comme :

- *L'organisation de réunions de prière pour les confessions religieuses ou des groupes de prière ;*
- *Des activités socioculturelles à l'intention de la population environnante ;;*
- *Les réunions des parents ou du comité des parents ;*
- *Des rencontres sportives sur les terrains de l'école ;*
- *Organisation de réunions administratives ;*
- *Organisation de fêtes à caractère familial ;*
- *Organisation de réunions diverses des partenaires : les partis politiques, les associations, les mouvements d'action catholique, d'autres associations.*

5.2 Propositions et recommandations

Nous avons voulu demander aux interlocuteurs leurs propositions et recommandations pour une meilleure dynamique des écoles communales. Deux aspects ont retenu notre attention : les actions que les écoles communales devraient entreprendre à l'endroit du milieu pour marquer leur impact, et les propositions pour l'amélioration de leur efficacité.

5.2.1 Les propositions d'actions de l'école communale sur son milieu

Les interlocuteurs ont formulé plusieurs types d'actions que l'école communale peut entreprendre envers son environnement :

- *Les activités d'autofinancement profitables à la population locale ;*
- *Les activités socioculturelles et sportives de sensibilisation aux Droits de l'Homme, au SIDA, à la paix, à la scolarisation des enfants notamment à travers des pièces de théâtre, des spectacles, des danses ;*
- *L'ouverture de seconds cycles du secondaire ;*
- *Les activités de protection de l'environnement ;*
- *L'animation des séances d'alphabétisation et de lutte contre l'obscurantisme;*
- *La promotion de l'hygiène et de la propreté ;*
- *L'organisation de nombreuses rencontres permettant les échanges entre les éducateurs, les parents et les élèves ;*
- *Favoriser l'accès aux infrastructures de l'école (les salles polyvalentes, les terrains de jeux, les centres de lectures, les bibliothèques) ;*
- *Organiser des camps de travail des élèves pendant les vacances pour participer aux travaux de développement de la commune ;*
- *L'organisation des cours de rattrapage pour les enfants du milieu après les heures de cours ;*
- *L'augmentation de la capacité d'accueil de l'école communale pour offrir plus de débouchées aux finalistes du cycle primaire et du collège.*

Il est très intéressant de constater que les actions proposées permettent aux écoles communales de développer une grande visibilité dans leur milieu d'implantation et d'avoir un impact dynamique sur leur environnement. Les préoccupations d'actualité comme la protection de l'environnement, les droits de l'homme, le sida, la paix, l'hygiène ont été reprises par tous les interlocuteurs. C'est signe que l'école communale (ou l'école tout court) est perçue par les différents intervenants comme un outil efficace de rayonnement des valeurs et aussi comme un canal privilégié du développement (économique et intellectuel) et de l'épanouissement de la société.

5.2.2 Les recommandations d'amélioration de l'efficacité des écoles communales

Pour ce thème, il s'agissait de demander aux interlocuteurs les propositions d'actions pour améliorer l'efficacité des écoles communales et d'identifier les acteurs qui devraient intervenir.

L'Etat a été l'acteur principal identifié pour les actions suivantes :

- *Le recrutement d'enseignants qualifiés et en nombre suffisant ;*
- *La motivation des enseignants ;*
- *La planification des écoles communales ;*
- *L'octroi de subsides aux écoles communales ;*
- *Le paiement des frais scolaires des élèves indigents ;*
- *L'augmentation des écoles ou des filières de formation initiale des enseignants ;*
- *Le recyclage des enseignants non qualifiés.*

A la Commune, il a été recommandé de :

- *Doter les écoles communales d'un espace suffisant et des infrastructures solides en quantité suffisante ;*
- *Mieux équiper les écoles communales en matériel didactique, laboratoire, bancs pupitres ;*
- *Construire des homes pour enseignants.*

A l'école il a été recommandé de :

- *Redynamiser la conscience professionnelle des enseignants et des élèves ;*
- *Tenir des réunions sur la discipline ;*
- *Développer des activités d'autofinancement.*

Spécifiquement aux parents, il a été recommandé de :

- *Ne pas surcharger les élèves par des travaux domestiques au détriment de l'étude ;*
- *Organiser des camps de travail pour les élèves pendant les vacances.*

6. PERSPECTIVES

La généralisation de l'enseignement de base a été inscrite à plusieurs reprises dans les préoccupations du Gouvernement du Burundi depuis 1981, mais cet objectif n'est pas encore atteint. La crise qui a secoué le pays au cours de ces 13 dernières années a mis à mal les indicateurs de la scolarisation. De nos jours le Burundi a souscrit aux recommandations du Forum de Dakar pour la réalisation de l'EPT et des Objectifs du millénaire pour le développement.

La politique éducative pour la prochaine décennie contient des points de repère utiles pour sous-tendre l'élargissement de l'enseignement de base au-delà des six années primaires :

- *L'atteinte du niveau d'achèvement de 100% au primaire ;*
- *Le doublement des effectifs de l'enseignement secondaire général ;*
- *L'augmentation de moitié des effectifs de l'enseignement technique ;*
- *L'augmentation de la capacité d'accueil des Centres d'Enseignement des Métiers et des Centres de Formation Professionnelle pour accueillir 20% des sortants du primaire et 20 % des sortants du 1^{re} cycle secondaire ;*
- *L'augmentation des effectifs de l'enseignement privé ;*
- *Le souci de l'équité notamment par la densification des infrastructures, la construction de homes pour enseignants dans les zones enclavées, la mise en place de structures de formation accélérée pour les enfants trop âgés pour suivre une scolarité normale.*

Les stratégies que constituent les écoles communales et les structures alternatives pour l'élargissement de l'enseignement de base seront efficaces moyennant le suivi des recommandations qui ressortent de cette étude de cas. Nous les formulons dans le sens d'une meilleure harmonisation avec la mise en application du plan d'action sectorielle de l'éducation pour l'horizon 2015. Ce sera aussi l'occasion de souligner les principales leçons apprises de cette étude de cas.

6.1 Recommandations

Au terme de cette étude, et compte tenu des indications fournies par les partenaires qui ont participé à l'enquête, il convient de formuler quelques recommandations d'ordre général. Nous les avons regroupées autour des principaux axes suivants : (i) *l'accessibilité de l'enseignement secondaire ;* (ii) *la qualité de l'enseignement ;* (iii) *l'interrelation entre l'école et son milieu ;* (iv) *le financement des écoles communales ;* (v) *l'encadrement des élèves ;* (vi) *les structures alternatives de l'enseignement post primaire ;* (vii) *l'extension de l'enseignement de base*

6.1.1 L'accessibilité de l'enseignement secondaire

Vu le niveau faible de la scolarisation secondaire au Burundi, même si les écoles communales ont permis d'améliorer la situation, il faudrait :

- *Poursuivre les efforts de multiplication des écoles communales pour élargir davantage l'accès au palier secondaire de l'enseignement ;*

- *Analyser et mettre en place des stratégies de création de seconds cycles viables dans les écoles communales, ainsi par exemple des seconds cycles intercommunaux.*
- *Explorer les possibilités d'exploiter les infrastructures des écoles communales simultanément par deux cohortes.*

6.1.2 La qualité de l'enseignement

Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement dans les écoles communales, il faudrait, au niveau central du Ministère:

- *Développer de manière privilégiée le secteur de l'éducation ;*
- *Renforcer l'encadrement pédagogique sur terrain de manière intensive;*
- *Améliorer la qualité de la formation initiale des enseignants ;*
- *Assurer aux enseignants non qualifiés des écoles communales une formation continue intensive ;*
- *Renforcer en conséquence les capacités de formation continue de l'ENS à l'intention des enseignants non qualifiés du secondaire en général et des enseignants des écoles communales en particulier ;*
- *Garantir la fourniture régulière et suffisante du matériel pédagogique et didactique ;*
- *Tirer profit du projet TTISSA (Teacher Training Initiative for sub-Saharan Africa : la formation des enseignants en Afrique subsaharienne) en cours d'initiation avec l'appui de l'UNESCO.*

6.1.3 L'interrelation entre les écoles communales et leur milieu

La caractéristique de proximité des écoles communales est propice à un enrichissement mutuel entre l'école et son milieu. A cet effet il faudrait :

- *Renforcer le rôle de pôle d'attraction des écoles communales, notamment en développant des activités d'autofinancement bénéfiques aux populations environnantes;*
- *Développer au niveau des écoles communales des activités d'ancrage des connaissances scolaires dans le milieu. Ainsi par exemple l'alphabétisation, la protection de l'environnement, les droits de l'homme, la lutte contre le SIDA ;*
- *Développer des activités d'éveil et d'animation socio culturelle du milieu : séances théâtrales, rencontres sportives, les mouvements d'action des jeunes et d'autres associations.*

6.1.4 Le financement des écoles communales

Les écoles communales fonctionnent avec les frais scolaires versés par les élèves et cette source de fonds ne semble pas suffire pour satisfaire tous les besoins. Il faudrait :

- *Que le Gouvernement mette en place un fonds pour soutenir et encourager dans les écoles communales, des activités d'autofinancement pour pallier à cette insuffisance ;*

- *Que le Gouvernement assure les frais de compensation des frais de scolarité des enfants des enseignants et ainsi donne un sens plein au contenu de la convention signée avec les syndicats des enseignants ;*
- *Que l'administration communale prenne en charge les frais de scolarité des enfants indigents par la mise en place d'une caisse communale de solidarité ;*
- *Que la direction de l'école et le comité des parents mettent en place un mécanisme d'exploitation des infrastructures scolaires (notamment les salles polyvalentes) en vue d'assurer l'entretien de ces dernières.*

6.1.5 L'encadrement des élèves

Le régime d'externat dans lequel fonctionnent les écoles communales va de pair avec des conditions dures de travail des élèves. Afin d'atténuer ces inconvénients et d'assurer aux élèves un meilleur encadrement, il faudrait :

- *Sensibiliser les parents d'élèves pour accorder aux élèves le temps nécessaire à l'assimilation des connaissances acquises à l'école ;*
- *Mettre en place des stratégies pour réduire la distance école-domicile :*
 - Aménager des homes sociaux et assistés pour les filles,
 - Aménager des pistes cyclables dans les régions où le vélo peut être un moyen de locomotion ;
 - Développer les moyens de communication routière.
- *Multiplier les activités génératrices de revenus pour renforcer les capacités des ménages au soutien à la scolarisation ;*
- *Intensifier le réseau électrique dans les zones rurales.*

6.1.6 Les structures alternatives de l'Enseignement post primaire

Etant donné que les structures alternatives que nous avons décrites sont pertinentes en termes de complément aux efforts du système éducatif formel et qu'elles offrent une piste d'élargissement de l'enseignement de base, il faudrait :

- *Renforcer la viabilité des Centres d'Enseignement des Métiers et des Centres de Formation Professionnelle existants par :*
 - la fourniture de matière d'œuvre suffisante à des fins d'apprentissage et de production ;
 - le recrutement de formateurs compétents ;
 - le renforcement des capacités de formateurs en place ;
 - l'organisation de foires d'exposition vente ;
 - l'organisation de fréquents échanges d'expériences entre les Centres.

- *Capitaliser l'expérience du CFPP de Bujumbura et étendre son expérience à plusieurs provinces du pays ;*
- *Aménager des ponts de formation professionnelle appropriée pour les sortants du primaire et du secondaire formel ;*
- *Récupérer au profit du Gouvernement l'expérience du projet APRS de GTZ en matière d'intégration des jeunes dans le circuit de la production économique ;*
- *Mobiliser les fonds nécessaires pour développer de manière prioritaire le secteur de la formation professionnelle.*

6.1.7 L'extension de l'enseignement de base

Les écoles communales et les structures alternatives sont des stratégies aptes à préparer le terrain de l'élargissement de l'enseignement de base. On peut donc estimer qu'à l'horizon 2015, le Burundi sera arrivé à un point de non retour en matière d'EPT et que tous les objectifs de la politique éducative auront atteint un niveau acceptable (un taux d'accès à l'enseignement secondaire supérieur à 30%, un taux d'accueil de 20% des sortants du primaire dans les structures alternatives de l'EPP). Le Burundi aura alors un taux d'enseignement post primaire de plus de 50%. Il sera donc opportun d'envisager l'élargissement systématique de l'enseignement de base. Certaines mesures devront être prises :

- *L'officialisation des textes réglementaires d'élargissement de l'enseignement de base ;*
- *L'aménagement des programmes harmonisés pour tout le cycle de l'enseignement de base élargi au niveau formel;*
- *L'opérationnalisation des options de formation professionnelle au sein des structures alternatives de l'enseignement post primaire ;*
- *L'établissement de passerelles entre les différents paliers de l'enseignement pour rendre possible le renforcement des apprentissages dans le cadre organisationnel de la Direction Générale de l'enseignement des métiers ;*
- *Une meilleure articulation entre le second cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ;*
- *Le renforcement de la relation école- milieu de travail pour une meilleure dynamique du développement économique.*

6.2 Principales leçons apprises

Au terme des investigations sur l'étude de cas sur les écoles communales et les structures alternatives de l'enseignement post primaire, nous pouvons retenir les leçons suivantes :

- Les écoles communales offrent l'opportunité d'un large accès à l'enseignement secondaire grâce à leur coût réduit et à leur proximité du domicile: les enfants des familles pauvres y accèdent plus facilement, les filles les fréquentent plus aisément.
- Les écoles communales sont des noyaux de développement socio économique du milieu d'implantation car elles permettent la promotion d'activités génératrices de revenus.
- L'implication des collectivités locales, grâce à la caractéristique de proximité des écoles communales constitue un atout pour le développement d'une culture profonde et durable de la scolarisation.
- Le renforcement des capacités économiques de la population est un facteur efficace de soutien du développement de la scolarisation.

- Les écoles communales en tant que composante majoritaire du premier cycle de l'enseignement secondaire constituent une piste naturelle d'extension de l'enseignement de base.
- Les infrastructures des écoles communales sont facilement accessibles à l'utilisation par la population environnante et c'est une occasion d'établir une interrelation dynamique avec le milieu.
- La dimension de la quantité a éclipsé celle de la qualité dans les écoles communales, il faut vite redresser la barre.
- Les structures alternatives de l'enseignement post primaire ne sont pas suffisamment développées, mais le contenu de la formation offerte est pertinent dans le cadre de l'élargissement de l'enseignement de base.

7. CONCLUSION

Les écoles communales ont rendu possible le développement rapide du réseau de l'enseignement secondaire et ainsi permis l'élargissement de l'enseignement post primaire. Elles constituent actuellement la composante principale du système éducatif que ce soit au niveau des infrastructures scolaires que ce soit au niveau des effectifs. Au premier cycle du secondaire, les écoles communales regroupent à elles seules 80.3% des effectifs. Elles représentent ainsi un atout pour l'élargissement de l'enseignement de base.

Dans leur développement, les écoles communales ont vite débordé les services de la planification, tant l'engouement de la population pour ce type d'écoles a été surprenant. Les mesures d'accompagnement telles que la programmation de la formation des enseignants en nombre suffisant, et de la production des matériels pédagogiques et didactiques ont suivi (difficilement) le mouvement de l'implantation des écoles communales au lieu de le précéder. Le développement quantitatif a pris le pas sur le développement qualitatif, puisque les performances pédagogiques des écoles communales accusent un déficit par rapport aux écoles publiques.

L'impact socioéconomique positif des écoles communales tel que relevé dans la partie analytique renforce leur rôle de pôle de développement pour leur milieu d'implantation et pour le pays en général. Cet impact est d'autant plus significatif que les collectivités à la base sont impliquées dans la gestion de ces écoles.

Les pouvoirs publics doivent veiller néanmoins à assurer un développement équilibré du réseau des écoles communales, afin de réduire les disparités dans l'accès à l'enseignement secondaire car les régions les mieux servies, risquent d'être les plus favorisées parce qu'elles sont plus entrepreneurantes.

L'amélioration des programmes spécifiques de dotation d'équipement scientifique de laboratoire et de formation continue des enseignants des écoles communales, initiés dans le cadre du PTF (Partenariat Technique et Financier) permettra d'améliorer progressivement les conditions d'apprentissage et partant, des performances de ces écoles. On peut espérer que le projet TTISSA (Teacher Training Initiative for Sub-Saharan Africa) initié par l'UNESCO aura des effets bénéfiques sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans les écoles communales.

Dans le secteur non formel, le Burundi a développé des expériences pertinentes de la formation professionnelle telles les CEM, les CFP, les CFPP et le projet APRS. Cependant, les CEM et les CFP n'ont pas encore pu s'affirmer comme une alternative viable d'enseignement professionnel généralisable à côté du réseau

formel. Les expériences des CFPP et du projet APRS de GTZ, sont des modèles prometteurs que le Gouvernement devrait capitaliser pour élargir leur champ géographique d'action et pour agrandir les capacités d'encadrement.

A terme, avec la pleine réalisation des objectifs de l'EPT tels que prévus dans le plan d'action sectoriel du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture aura pour effet une hausse sensible des effectifs qui terminent le cycle primaire et une pression sur l'enseignement secondaire. Le développement des écoles communales permettra de drainer des effectifs de plus en plus nombreux, ce qui à la longue offrira l'opportunité d'élargir l'enseignement de base. Les structures alternatives de l'enseignement post primaire seront développées pour accueillir un nombre important de sortants du palier primaire. Il faudra dès lors formaliser et prendre les dispositions nécessaires pour officialiser l'élargissement de l'enseignement de base et prendre les mesures d'accompagnement nécessaires au niveau de l'aménagement des programmes.

8 ANNEXES

ANNEXE I : LES ÉCOLES DE L'ÉCHANTILLON D'ENQUÊTE.

Axe	Province	Lycées communaux		Collèges communaux		Total /axe
		urbain	rural	urbain	rural	
MAIRIE	Mairie de Bujumbura	LM Rohero		CM Ngagara		4
		LM Kinama		CM Nyakabiga		
OUEST	Bujumbura	LC Gatumba				4
	Cibitoke		LC Mabayi		CC Rugombo	
NORD	Ngozi	LTC Ngozi			CC Ndava	
					CC Busiga	4
					CC Mwumba	
CENTRE	Muramvya		LC Rute-gama		CC Comibu Muyinga	
					CC Muramvya	4
	Gitega	LC Gitega			CC Gatabo	
EST	Ruyigi		LTC Ruyigi			3
					CC Gisuru	
					CC Butaganzwa	
SUD	Bururi		LC Bururi	CC Urbain de Rumonge		4
			LC Kirembe			
					CC Buruhukiro	
	9	5	5	3	10	23

LC : Lycée communal LM : Lycée municipal CC : collège communal CM : collège municipal

Un complément d'enquête a été réalisé auprès du collège communal de Ruyiga en province de Bujumbura rural, pour récolter l'avis des parents et des élèves.

ANNEXE II: LES OUTILS D'ENQUÊTE

Annexe II a : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC L'ADMINISTRATEUR COMMUNAL

A IDENTIFICATION DE L'ENQUETE

DPE :

Ecole

Nom et prénom

Fonction : Administrateur communal

B GUIDE D'ENTRETIEN

1. Impact socio économique

Quels sont d'après vous les apports socio économiques des écoles communales sur leur environnement ?

2. Infrastructures sociales

Y a-t-il des infrastructures socio-économiques qui sont nées grâce à l'implantation des écoles communales ?

3. Impact sur les revenus des ménages

Estimez-vous que les écoles communales aient contribué à la création d'activités génératrices de revenus complémentaires pour les ménages ? Comment ?

4. Motivation à la scolarisation

Estimez-vous que les écoles communales aient eu des effets sur la motivation à la scolarisation ?

5. Facteur externat

D'après vous, l'externat dans les écoles communales constitue-t-il un avantage ou un inconvénient ? Expliquez.

6. Forces et faiblesses

D'après votre expérience quelles sont les forces majeures des écoles communales ?
Quels sont les défis importants que les écoles communales doivent relever ?

7. Propositions d'amélioration

Quelles seraient d'après vous les actions à mener pour améliorer l'efficacité des écoles communales et par qui ?

Actions	Acteurs

8. Gestion des écoles communales

Quelles actions menez-vous en concertation avec les directeurs des écoles communales en tant que co-gestionnaire attitré ?

9. Propositions d'actions de l'école sur le milieu

Y a-t-il des actions que les écoles communales devraient mener à l'endroit de leur milieu d'implantation ? Lesquelles ?

Annexe II-b : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LE DIRECTEUR

A IDENTIFICATION DE L'ENQUETE

DPE :

Ecole

Nom et prénom

Fonction : Directeur

B GUIDE D'ENTRETIEN

1 Impact socio-économique

Quels sont d'après vous les apports socio-économiques de cette école communale sur son environnement ?

8. Infrastructures sociales

Y a-t-il des infrastructures socio-économiques qui sont nées grâce à l'implantation de l'école communale ?

9. Impact sur les revenus des ménages

Estimez-vous que l'école communale ait contribué à la création d'activités génératrices de revenus complémentaires pour les ménages ? Comment ?

10. Motivation à la scolarisation

Estimez-vous que l'école communale a eu des effets sur la motivation à la scolarisation ? Comment ?

11. Facteur externat

D'après vous, l'externat dans les écoles communales constitue-t-il un avantage ou un inconvénient ? Expliquez.

Dans cette école, combien d'élèves cherchent le logement près de l'école parce que venant de loin ?

12. Forces et faiblesses

D'après votre expérience, quelles sont les forces majeures des écoles communales ?

Quels sont les défis importants que l'école communale doit relever ?

13. Proposition d'amélioration

Quelles seraient d'après vous les actions à mener pour améliorer l'efficacité de l'école communale et par qui ?

Actions	Acteurs

14. Propositions d'actions de l'école sur le milieu

Y a-t-il des actions que l'école communale devrait mener à l'endroit de son milieu d'implantation ? Lesquelles ?

15. Problématique du financement

Comment se présente l'état financier de l'école (difficultés de financement) ?

Quelles solutions faudrait-il envisager ?

16. Accessibilité des infrastructures scolaires pour la population

Les infrastructures scolaires sont-elles accessibles à la population environnante pour des activités parascolaires ? Lesquelles et à quelle fréquence ?

17. Relations avec les partenaires

Comment collaborez-vous avec les partenaires suivants ?

A. L'administrateur communal

B. Les parents des élèves

C. Les bailleurs et/ou les ONGs qui soutiennent l'école

Annexe II-c : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES AUTRES PARTENAIRES

A. IDENTIFICATION DE L'ENQUETE

DPE :

Ecole

Nom et prénom

Fonction : (DPE, Gouverneur, Curé/Pasteur, Opérateur économique)

B. GUIDE D'ENTRETIEN

1 Impact socio économique

Quels sont d'après vous les apports socio économiques des écoles communales sur leur environnement ?

2 Infrastructures sociales

Y a-t-il des infrastructures socio-économiques qui sont nées grâce à l'implantation des écoles communales ?

3 Impact sur les revenus des ménages

Estimez-vous que les écoles communales aient contribué à la création d'activités génératrices de revenus complémentaires pour les ménages ? Comment ?

4 Motivation à la scolarisation

Estimez-vous que les écoles communales aient eu des effets sur la motivation à la scolarisation ?

5 Facteur externe

D'après vous, l'externat dans les écoles communales constitue-t-il un avantage ou un inconvénient ? Expliquez

6 Forces et faiblesses

D'après votre expérience quelles sont les forces majeures des écoles communales ?
Quels sont les défis importants que les écoles communales doivent relever ?

7 Proposition d'amélioration

Quelles seraient d'après vous les actions à mener pour améliorer l'efficacité des écoles communales et par qui ?

Actions	Acteurs

8 Propositions d'actions de l'école sur le milieu

Y a-t-il des actions que les écoles communales devraient mener à l'endroit de leur milieu d'implantation ? Lesquelles ?

ANNEXE III : Evolution des salles de classes et des effectifs avant et après l'introduction des écoles communales 1990/91-2005/06

Année scolaire	Salles	Effectif des élèves			E/Cl	%F
		F	M	F+M		
1976-77	357	4358	7895	12253	34	35.6
1977-78	382	4531	8898	13429	35	33.7
1978-79	406	6010	9379	15389	38	39.1
1979-80	393	4938	9554	14492	35	34.1
1980-81	425	5064	9709	14773	35	34.3
1981-82	430	5158	9690	14848	35	34.7
1982-83	429	5119	9844	14963	35	34.2
1983-84	445	5535	10489	16024	36	34.5
1984-85	471	6277	11270	17547	37	35.8
1985-86	524	6595	11901	18496	35	35.7
1986-87	575	8089	13715	21804	38	37.1
1987-88	620	6905	12439	19344	31	35.7
1988-89	669	10149	17108	27257	41	37.2
1989-90	669	11161	18481	29642	44	37.7
1990-91	730	12687	22237	34924	48	36.3
1995-96	ND	19185	30135	49320		38.9
1996-97	ND	24919	30651	55570		44.8
1997-98	1341	31221	36340	67561	50	46.2
1998-99	1434	30588	41665	72253	50	42.3
1999-00	1891	36861	45341	82202	43	44.8
2000-01	2201	41135	52757	93892	43	43.8
2001-02	2317	42542	58257	100799	44	42.2
2002-03	2559	46355	62083	108438	42	42.7
2003-04	2762	55382	76680	132062	48	41.9
2004-05	2981	60125	86688	146813	49	41
2005-06	3203	67840	97470	165310	52	41

Source : Bureau de la Planification de l'Education, Annuaire statistiques, 1990-91 à 2005-06

ANNEXE IV : LA SCOLARISATION DES FILLES

ANNEXE IV a : Pourcentage des filles dans les écoles publiques de l'enseignement secondaire général et pédagogique, 1999-00 à 2005-06

	99-00	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05	05-06
%F 1er cycle	39.0	39.2	41.2	36.3	38.4	37.5	38.0
%F 2 nd cycle général	34.8	33.3	42.1	30.6	29.8	31.2	31.1
%F 2 nd cycle pédagogique	63.3	55.4	59.9	52.8	52.1	50.5	53.1
%F Total	40.8	39.5	41.3	37.7	38.1	37.9	38.6

Source : Bureau de la Planification de l'Education, Statistiques scolaires, annuaires 1999-00/2005-06

ANNEXE IV b : Pourcentage des filles dans les écoles privées de l'enseignement secondaire général et pédagogique, 1999-00 à 2005-06

	99-00	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05	05-06
%F 1er cycle		55.2	52.4	52.9	53.4	55.4	55.1
%F 2 nd cycle général		44.3	49.2	37.3	44.1	56.0	46.6
%F 2 nd cycle pédagogique		-	-	-	-	-	-
%F Total		52.9	52.0	51.0	52.1	55.4	54.0

Source : Bureau de la Planification de l'Education, Statistiques scolaires, annuaires 2000-01/2005-06

ANNEXE V : L'importance des écoles communales dans les différents types de l'enseignement secondaire général et pédagogique 1999/00-2005/06

Cycle et types d'enseignement	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
1er cycle	71843	80656	89106	95004	116017	128283	148155
public	14501	16423	14150	15309	14442	16293	16034
communal	50303	55511	65483	70275	91521	101200	118915
privé	7039	8722	9113	9420	10054	10790	13206
% communal	70	68.8	73.5	74	78.9	78.9	80.3
2nd cycle général	13350	14503	15406	17247	20145	30587	32052
public	10901	11301	11524	11696	13747	23590	22561
communal	576	931	1157	2281	2474	5760	7800
privé	1873	2271	2725	3270	3924	1237	1691
% communal	4.3	6.4	7.5	13.2	12.3	18.8	23.3
2nd cycle Pédagogique	5921	6534	7772	8448	10155	11853	4962
public	5333	5484	5739	6739	7085	8500	3155
communal	588	1050	2033	1614	2793	2953	1630
privé	nd	nd	103	95	277	400	177
% communal	9.9	16.1	26.2	19.1	27.5	24.9	32.9
Total secondaire général et pédagogique	91114	101693	112284	120699	146317	170723	185169
public	30735	33208	31413	33744	35274	48383	41750
communal	50891	57492	68673	74170	96788	104153	109913
privé	8912	10993	11941	12875	14255	12427	15074
% communal	56.5	56.5	61.3	61.4	66.1	64.4	69.3

Source: Oscar Bazikamwe, 2005.

9 INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

1. Banque Mondiale, Enseignement secondaire en Afrique (SEIA), *A la croisée des chemins, Choix en matière d'enseignement secondaire en Afrique subsaharienne*, série Développement Humain région Afrique, 2007 (version conférence).
2. Bazikamwe Oscar, *Evaluation du développement de l'enseignement secondaire communal*, Institut de développement économique (IDEC), Bujumbura, Septembre 2005.
3. GTZ, Ministère de la Solidarité, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, *Projet d'appui au programme burundais de réinsertion et de réintégration des sinistrés*, (APRS), Stratégie du volet formation professionnelle, Mai, 2006.
4. Ministère de l'Education Nationale, *Rapport du test National de 10^{ème} année, Edition 2000*, Bujumbura, Août 2001.
5. Ministère de l'Education Nationale, *Etude prospective, bilan de l'éducation, cas du Burundi*, Rapport définitif, Bujumbura Juillet 1999.
6. Ministère de l'Education Nationale, *Rapport du test National de 10^{ème} année*, Edition 2002, Bujumbura, Octobre 2002.
7. Ministère de l'Education Nationale, *Rapport du test National de 10^{ème} année*, Edition 2003, Bujumbura, Octobre 2003.
8. Ministère de l'Education Nationale, *Rapport du test National de 10^{ème} année*, Edition 2004, Bujumbura, Novembre 2004.
9. Ministère de l'Education Nationale, Bureau de la Planification de l'Education, *Statistiques scolaires, annuaire 1997-98*, Mars 1999.
10. Ministère de l'Education Nationale, Bureau de la Planification de l'Education, *Statistiques scolaires, annuaire 1999-00*, Février 2001.
11. Ministère de l'Education Nationale, Bureau de la Planification de l'Education, *Statistiques scolaires, annuaire 1992-93*, Décembre 1993.
12. Ministère de l'Education Nationale, Bureau de la Planification de l'Education, *Statistiques scolaires, annuaire 2000-2001*, juin 2002.
13. Ministère de l'Education Nationale, Bureau de la Planification de l'Education, *Statistiques scolaires, annuaire 2001-2002*, juin 2003.
14. Ministère de l'Education Nationale, Bureau de la Planification de l'Education, *Statistiques scolaires, annuaire 2002-2003*, Février, 2004.
15. Ministère de l'Education Nationale, Bureau de la Planification de l'Education, *Statistiques scolaires, annuaire 2003-2004*, Mars 2005.
16. Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, Bureau de la Planification de l'Education, *Indicateurs 2004/2005 sur l'enseignement au Burundi*, Septembre, 2006.
17. Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, Bureau de la Planification de l'Education, *Indicateurs 2005/2006 sur l'enseignement au Burundi*, Janvier 2007.
18. Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, *La lettre de politique pour le secteur de l'Education et de la Formation*, Décembre 2006.
19. Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, *Première version provisoire du plan sectoriel à l'horizon 2015*, (Document de travail), Bujumbura, 04 Août 2007.
20. Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, *Rapport du test National de 10^{ème} année, Edition 2005*, Bujumbura, 2005.

21. Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, *Rapport du test National de 10^{ème} année, Edition 2006*, Bujumbura, 2006.
22. Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, *Rapports des commissions d'organisation et du déroulement du concours national*, Bujumbura, sessions, 2005 et 2006
23. Ministère de l'Education Nationale et de la Culture *Rapports de la Commission de correction du concours national*, Bujumbura, sessions 2005 et 2006.
24. Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, *Note sur les collèges communaux*, Historique, situation et perspectives, Bujumbura, Avril 1998.
25. Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, Cellule de promotion des collèges communaux, *Situation des collèges communaux*, Bujumbura, Mai 1998.
26. Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, Bureau de la Planification de l'Education, *Statistiques scolaires, annuaire 1990-91*, juin 1992.
27. Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, Bureau de la Planification de l'Education, *Statistiques scolaires, annuaire 1991-92*, Novembre 1992.
28. Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, *Ordonnance Ministérielle N° 620/ 493 du 27/10/1992* portant statut des établissements d'enseignement secondaire communal.
29. Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, *Ordonnance Ministérielle n° 610/530/620 du 21/8/2000*, portant modification du statut des établissements d'enseignement secondaire communal.
30. Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, Bureau de la Planification de l'Education, *Statistiques scolaires, annuaire 2004-2005*, Septembre 2006.
31. Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, Bureau de la Planification de l'Education, *Statistiques scolaires, annuaire 2005-2006*, Janvier ,2007.
32. Mivuba Antime, *Etude préparatoire de la mission internationale d'audit sur l'enseignement au Burundi. Thème: la formation des enseignants de l'enseignement secondaire général et pédagogique, Rapport provisoire*, Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, UB, Coopération française, Bujumbura, Juin 2007.
33. Mivuba Antime, *Evaluation de l'engagement dans la mise en œuvre de l'EPT au Burundi, rapport final*, Coalition pour l'Education pour tous « BAFASHEBIGE », African Network Campaign on Education For all « ANCEFA », Août 2007.
34. Mivuba Antime, *Etude rétrospective, éducation-formation, Rapport définitif*, Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction, CURDES, PNUD, Bujumbura, mars 2005.
35. Ntamatungiro Edouard et Mukene Pascal, *Etat des lieux de l'enseignement secondaire*, Dans le cadre du renforcement des capacités pour atteindre les objectifs de l'Education pour tous (EPT), Rapport définitif, Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, UNESCO, Bujumbura, février 2007.